N° 208. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — EDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Jeudi 31 Juillet 1873.

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES — 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ville de Lyon..... | Trois mois : 10 fr. | Six mois : 20 fr. | Un an : 40 fr. |
| Département du Rhône | — 11 fr. | — 22 fr. | — 44 fr. |
| Départem. limitrophes | — 12 fr. | — 23 fr. | — 46 fr. |
| Autres départements... | — 13 fr. | — 25 fr. | — 48 fr. |

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN — Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance, on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

## Lyon, le 30 Juillet

La session de l'Assemblée nationale a été close hier. Un message du président de la République a été lu par M. le vice-président du conseil. Nos lecteurs en ont trouvé le texte dans notre édition du matin.

Ce message, fort court, ne touche qu'à un très-petit nombre de questions. Il résume en termes généraux les travaux de l'Assemblée; il assure MM. les députés que, pendant leur prorogation, le pouvoir exécutif, d'accord avec le ministère, veillera au maintien de l'ordre public; il mentionne l'évacuation du territoire et rend hommage, en passant, aux efforts de l'ancien président, dont le nom est si intimément lié à cette grande œuvre nationale; enfin il déclare que le maintien de la paix est le principe du gouvernement en matière de politique étrangère.

Conçu dans une pensée très-générale, ce message est celui que devait faire le pouvoir, instauré le 24 mai.

C'est un message de provisoire, d'attente, de trêve, si l'on veut.

Quand M. Thiers parlait à l'Assemblée et au pays, en qualité de président de la République, il abordait hardiment la question capitale, celle de l'avenir vers lequel la France doit marcher. Comme chef du pouvoir, comme *gouvernement*, il se sentait tenu d'aider le pays à trouver sa voie, de l'aider aussi à y entrer; il examinait les solutions diverses et disait quelle était celle qui seule lui paraissait de nature à concilier tous les intérêts, à assurer l'avenir. Il estimait en un mot que sa haute situation lui faisait un devoir d'entrer dans le vif de la question qui prime toutes les autres et qu'il devait à l'Assemblée et à la nation de ne point se désintéresser dans le choix définitif qui tôt ou tard s'imposera à la France, entre la république et l'une ou l'autre de nos monarchies latentes.

A mesure que les événements marchaient, l'ancien président accentuait dans ce sens ses communications ou ses messages. Ceux-ci portaient tous le caractère particulier d'une intervention directe, personnelle, consciencieuse et convaincue dans le développement de nos institutions et dans la préparation de l'avenir. Avons-nous besoin d'ajouter que cette intervention, toute de conseils et d'influence morale, n'avait rien d'usurpateur, et que M. Thiers, en agissant ainsi, exerçait une des prérogatives les plus élémentaires d'un chef de gouvernement? Désigné par l'Assemblée et avant elle par les électeurs de 25 départements pour *gouverner*, le président de la République, après avoir interrogé l'horizon, disait au pays sur quelle côte il fallait mettre le cap, et il l'y mettait.

Tout autre devait être l'attitude du gouvernement nouveau. A celui-ci, les visées d'avenir sont interdites; il n'a à s'occuper que du présent; où la France doit-elle se tourner? où marche-t-elle? dans quelle forme de gouvernement retrouvera-t-elle le calme définitif et réparateur, la stabilité des institutions, la faculté de se régénérer? Toutes questions que le pays se pose avec angoisse, mais auxquelles, de par la volonté de la majorité parlementaire, le gouvernement n'a point à répondre, bien plus, qu'il laisse en suspens et qu'il semble ignorer en quelque sorte. Il ne s'agit plus, à l'heure qu'il est, de mettre le cap à droite ou à gauche; le capitaine doit laisser le navire en panne.

Est-ce à dire que ces graves préoccupations d'avenir n'inquiètent pas la majorité et les membres eux-mêmes du gouvernement? Assurément, personne ne le soutiendra; et l'on verra au contraire, pendant ces vacances, recommencer de plus belle toutes les tentatives d'entente et de fusion monarchiques, qui ont agité le pays pendant les autres prorogations de l'Assemblée. Seulement, un des éléments qui jouait dans cette préparation de l'avenir un rôle important avant le 24 mai, a été écarté : le président de la République reste neutre dans ce conflit de compétitions; il ne doit plus avoir d'opinion en ce qui concerne l'avenir; et il ne doit plus, par conséquent, pouvoir la jeter dans la balance. L'avenir est remis uniquement entre les mains de la seule Assemblée, ou plutôt de la seule majorité. La volonté de celle-ci ne trouve plus dans la volonté du pouvoir exécutif ni contre-poids, ni tempérament. Elle s'est constituée souveraine de fait.

Comment exercera-t-elle cette souveraineté? Nous ne le savons encore. Elle va, pendant ces vacances, ébaucher et préparer son entente dans le sens de la construction, comme les vacances dernières lui avaient permis de l'ébaucher et de la préparer dans le sens du renversement de M. Thiers. Elle entre dans sa période active, après avoir mené à fin son œuvre négative. Nous verrons jusqu'à quel point cette coalition monarchique parviendra à s'entendre, et dans quelle forme elle présentera à la France l'avenir dont elle s'est réservé l'incubation.

En attendant, — et c'est le point sur lequel le message de M. le président nous invite à nous appesantir, — le pouvoir exécutif s'efface, en ce qui concerne ces projets; il borne son rôle au maintien de l'ordre établi.

Nous avons dit souvent combien une pareille situation est peu conforme aux doctrines parlementaires, combien cet effacement du pouvoir exécutif devant la volonté omnipotente d'une Chambre unique nous paraît dangereux. Ce n'est pas le moment d'y revenir.

Mais on nous permettra d'ajouter que, dans cette question capitale de l'avenir du pays, s'il est quelqu'un qui est souverain, c'est le pays tout entier, et si l'Assemblée demande au pouvoir exécutif de s'effacer devant elle, il serait plus conforme encore à tous les principes que l'Assemblée s'effaçât devant la nation et qu'elle laissât, par la voie des élections générales, la France tout entière, interrogée expressément, se prononcer souverainement sur la question de république ou de monarchie.

## INFORMATIONS POLITIQUES

Enfin, la session est close!

Les traités de commerce ont été votés hier sans grande discussion et un message du maréchal Mac-Mahon est venu terminer la séance, qui a été une des plus calmes de la session.

Jusqu'au 5 novembre, les intérêts du pays sont donc confiés à la commission de permanence. On sait déjà que ses membres ont décidé hier de se réunir tous les quinze jours; ces réunions auront lieu le jeudi; la première par exception, est fixée au mercredi 13 août, à cause de la fête religieuse du surlendemain.

—

Le *Journal officiel* contient la proclamation de la loi qui accorde à la commission de permanence le droit d'autoriser la poursuite des délits d'offense commis contre l'Assemblée nationale pendant sa prorogation;

De la loi du 26 juillet 1872 portant établissement de droits de douane à l'importation des matières premières;

De la loi relative à la perception des contributions directes, en 1873 et 1874, dans les communes de Raon-lès-l'Eau, Igney et Raon-sur-Plaine, rétrocédées à la France.

—

Nous avons dit que la mort de M. de Guiraud portait à onze le nombre des sièges actuellement vacants à l'Assemblée.

Il nous paraît intéressant de rappeler que les sièges vacants sont les suivants :

Aube (M. Lignier, démissionnaire); Aude, (MM. Brousses et de Guiraud, décédés); Finistère (comte de Legge, décédé); Haute-Garonne (M. d'Auberjon, décédé); Loire (M. Dorian, décédé); Nièvre (M. Turigny, élection annulée); Puy-de-Dôme (J. Moulin, décédé); Seine-Inférieure (M. Vitet, décédé); Seine-et-Oise (M. de Jouvencel, décédé); Guadeloupe, (M. Rollin, démissionnaire).

—

On commence à s'occuper de l'élection de la Guadeloupe. Deux nouvelles candidatures républicaines viennent de se produire à côté de celle de M. Germain Casse, radical.

C'est d'abord celle de M. Pierre Alype, directeur du *Journal d'Outremer*, et celle de M. Arthur Perrinon frère du commandant d'artillerie Auguste Perrinon, ancien gouverneur de la Guadeloupe.

M. Arthur Perrinon a été lui-même un officier de distinction. A Zaatcha, en 1849, il monta le premier sur la brèche à la tête de sa compagnie, et à Bonny, en 1870, il recevait un éclat d'obus qui couronnait sa carrière militaire. C'est lui enfin qui, à Lille, en 1871, a signalé courageusement les marchés qui ont donné lieu à de fâcheux débats judiciaires.

Les opinions républicaines du commandant Perrinon et son inflexible probité ne lui ont pas porté bonheur. C'est le seul officier de son grade qui ne soit pas décoré.

—

L'affaire Ranc est toujours en instruction au 3e conseil de guerre; jusqu'à présent, on n'a trouvé aucun fait nouveau à la charge de l'accusé, en dehors des griefs articulés contre lui dans la plainte de M. le général de Ladmirault.

En tout cas, l'instruction ne paraît guère devoir se terminer avant une quinzaine de jours; le jugement ne pourra, selon toute probabilité, être rendu avant un mois, en raison de la contumace et des délais qu'elle impose.

—

L'évacuation se poursuit avec calme, et sans les adresses de remerciments à M. Thiers qui chaque jour sont publiées par les journaux, le gouvernement de l'ordre moral n'aurait qu'à se féliciter de la conduite et de la bonne tenue des provinces de l'Est.

Un point noir cependant tache cet horizon : c'est l'invitation faite à l'ancien président par les conseils municipaux de Nancy et de Lunéville, et la crainte qu'elle ne soit acceptée. Les journaux de la droite commentent beaucoup aujourd'hui cette phrase de M. Thiers à M. Cosson extraite d'une lettre que nous reproduisons plus loin.

« Si je puis rendre à la ville de Nancy la visite qu'elle a bien voulu me demander, je ne négligerai certainement pas la ville de Lunéville..... »

Malgré toute l'atténuation qu'apporte la phrase suivante, l'effroi n'en est pas moins dans le camp de la coalition.

—

Aujourd'hui encore les nouvelles d'Espagne ne sont pas défavorables au gouvernement central : d'une part, en effet, les intransigeants et les communistes semblent perdre du terrain à mesure que les républicains déploient plus d'énergie, de l'autre les carlistes ne font aucun mouvement important.

L'affaire de la *Vigilante* ne paraît pas devoir entraîner de complications. On explique maintenant en Espagne et en Allemagne la saisie de ce navire par ce fait qu'il ne portait, quand il a été arrêté, aucun pavillon régulier, et l'on ajoute que le commandant du *Frédéric-Charles* a agi sans instructions antérieures même au décret qui a déclaré pirates les navires insurgés, et que la *Vigilante* sera conduite à Gibaltar et remise au consul d'Espagne.

En somme, l'intervention de la marine allemande aura tourné en faveur d'un gouvernement qui n'est pas formellement reconnu à Berlin et qui se trouve l'être ainsi de fait.

Des carlistes, nous n'avons que peu de nouvelles. Il paraît toutefois certain que le 28 juillet, entre cinq et six heures du soir, un bateau à vapeur a débarqué en face de Fontarabie 3,000 fusils, qui ont été enlevés aussitôt par une bande de 4 à 500 carlistes. Ceux-ci ont alors regagné la montagne, poursuivis, mais un peu tard, par les volontaires et la compagnie en garnison à Irun. D'autre part, une dépêche de Perpignan porte que les carlistes ont attaqué Berga et ont été repoussés avec pertes. Le colonel Lera est entré dans la place sans être inquiété. Les carlistes se sont retirés vers Pratts de Llusanes.

Des lettres de Carthagène parlent du découragement des insurgés et prétendent que si les Prussiens n'avaient pas relâché Galvez, l'insurrection serait terminée. Le général Contreras est très surveillé; les insurgés craignent qu'il ne quitte la ville. Les désertions continuent parmi ses marins et ses soldats, et il a dû dissoudre, dit-on, la junte cantonale. Il est toutefois parvenu, ajoute le consul américain, à faire sortir du port, sans que les frégates allemandes y aient mis obstacle, deux navires qui se sont dirigés vers Almeria ou Malaga. On espérait toutefois que l'ordre ne serait plus troublé dans cette ville, où rentraient les familles émigrées.

—

Un incident s'est produit avant-hier au soir à la chambre des communes à propos de l'Espagne.

M. Callan a demandé si les dépêches expédiées par le représentant de la reine à Madrid confirment la nouvelle que la cause carliste gagne rapidement du terrain en Espagne; et si, au cas affirmatif, le gouvernement de la reine est disposé à examiner la question de convenance de reconnaître à titre de belligérants les partisans de don Carlos? (Non! non!)

Lord Enfield, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a répondu : « Il n'est pas douteux que les bandes carlistes ont parcouru en dominateurs une grande partie du nord de l'Espagne; mais les choses n'en sont pas venues à ce point que l'on doive considérer la question de savoir si les bandes carlistes doivent être reconnues parties belligérantes. »

Cet incident devait naturellemet coïncider avec la mise en circulation de cette nouvelle à sensation lancée par la *Voce della Verità*:

« On nous assure, dit ce journal, que le gouvernement anglais vient d'envoyer aux cabinets de l'Europe une note confidentielle dans le but de se concerter pour une action commune vis-à-vis de l'Espagne. Cette note insisterait sur la nécessité de soutenir don Carlos, dans le but de mettre un terme aux désordres du pays. »

—

Le vice-roi d'Egypte vient d'envoyer à Berlin son troisième fils, le prince Muley Hassan, pour y faire son éducation militaire, et a obtenu son admission dans le 1er régiment de dragons de la garde, dont font partie plusieurs petits princes allemands, ainsi que les deux fils du prince de Bismarck.

Le fait est d'autant plus notable que, depuis la guerre de Crimée, aucun officier turc ne suit les cours des établissements d'instruction militaire prussiens.

—

A peine la Russie est-elle maîtresse de Khiva que déjà elle prépare une nouvelle expédition. La *Gazette de la Bourse*, de Saint-Pétersbourg, affirme que le général Kauffmann s'est décidé à marcher contre les tribus turcomanes, à cause des déprédations qu'elles commettent.

C'est ainsi que, par la force des choses, la Russie arrivera quelque jour à la ligne de démarcation au delà de laquelle les Anglais ont déclaré qu'ils verraient une menace directe pour leurs possessions aux Indes. Mais, alors, sera-t-il temps pour eux d'aviser?

La nomination du duc d'Aumale à la présidence du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine, a-t-elle été régulière et conforme aux prescriptions du code de justice militaire? C'est là, on le sait, un point contesté par divers journaux et notamment par la presse bonapartiste, qui voit, dans cette nomination, une faveur accordée au prince sur ses sollicitations probables.

Le *Journal de Paris*, de qui l'on attendait quelques éclaircissements, puisés à bonne source, se défend aujourd'hui de pouvoir accepter la discussion à laquelle on voudrait l'entraîner. Le conseil de guerre étant constitué, il y aurait, selon l'organe des princes d'Orléans, presque une inconvenance à discuter actuellement les titres du duc d'Aumale à la présidence de ce conseil.

Le *Journal de Paris* a peut-être raison; mais alors pourquoi avoir négligé de répondre plus tôt aux observations qui, depuis le jour où le nom du duc d'Aumale a été prononcé, ont éveillé l'attention du public?

On a dit, — et l'Annuaire militaire en fournit la preuve, — que le nom du duc d'Aumale ne figure qu'au troisième rang sur la liste d'ancienneté des divisionnaires. Avant lui marchent le général Schramm et le duc de Nemours. Il a été allégué, il est vrai, que le grand âge du premier de ces deux officiers généraux l'avait empêché d'accepter un mandat aussi pénible que celui de présider dans une affaire aussi importante, et dont la durée sera vraisemblablement fort longue. Mais voici que l'*Ordre* se fait aujourd'hui l'écho d'un bruit, d'après lequel le général Schramm n'aurait jamais décliné pareil honneur, — par cette raison péremptoire que la présidence du conseil ne lui a jamais été offerte.

Resterait, dans tous les cas, le duc de Nemours. Il est vrai que le second fils de Louis-Philippe n'a jamais eu un grand prestige militaire. Mais croit-on que le nom du duc d'Aumale soit plus propre à rehausser la solennité des débats qui vont s'ouvrir? Ce serait là, assurément, une bien puérile illusion.

Quoi qu'il en soit, et en présence des affirmations catégoriques qui ont été posées, le *Journal de Paris* aura quelque peine à faire croire que si le duc d'Aumale en eût manifesté l'intention, il n'aurait pas été dispensé « des pénibles fonctions qu'il s'apprête à remplir par patriotisme, et pour ne pas manquer à ses devoirs de soldat. »

Nous avons eu, plus d'une fois, l'occasion de relever les outrages grossiers dont quelques organes de la presse dite conservatrice se rendent coupables tous les jours envers M. Thiers.

Bien qu'il ne faille pas attacher à ces incartades plus d'importance qu'elles ne méritent, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un échantillon du style en honneur chez les adversaires de l'ancien président de la République.

Les lignes suivantes sont extraites du *Constitutionnel*:

*Le vieux coursier des batailles parlementaires*, que la gauche avait daigné accepter comme *cheval de renfort* pour hisser la France au faîte de la Montagne, a été *mis au vert* par l'événement providentiel du 24 mai. Il reste dans sa solitude, et c'est ce qu'il a de mieux à faire. De là, il pourra voir commodément les prouesses auxquelles vont se livrer *ses anciens camarades d'attelage* pendant les vacances de la prorogation. Ces prouesses vont les précipiter où les événements par eux préparés les condamnent à aboutir, et ce ne sera rien moins qu'au faîte de la Montagne.

Si c'est là un langage reçu entre « gens de bien » de la monarchie, nous sommes heureux de constater qu'il n'a pas cours chez les républicains — simplement honnêtes. Qu'une nouvelle tempête parlementaire emporte à son tour le cabinet du 24 mai, nous pouvons affirmer à notre confrère qu'aucun de nous ne voudrait user, à son égard, de tels procédés de polémique.

## L'ÉVACUATION

Les dernières troupes allemandes de passage ont quitté hier matin Montmédy, qui est complétement libéré. Tout s'est bien passé.

L'évacuation de Lunéville a commencé aussi dans de bonnes conditions. Les hussards prussiens ont quitté la ville au milieu d'un calme complet.

Le bataillon prussien, qui était à Raon, est parti hier matin.

Enfin, un détachement du 94e de ligne est arrivé le 26 à Commercy. Une foule considérable l'attendait en témoignant beaucoup de joie, mais sans cri ni agitation fâcheuse. La ville est pavoisée et les habitants ont le projet d'illuminer.

—

M. le général de Manteuffel, commandant les troupes allemandes d'occupation, a offert au maire de Nancy, pour les hospices de la ville, une somme de 20,000 fr.

Placée entre les exigences du devoir à remplir et les conseils que lui donnaient sa dignité et son patriotisme, la mairie de Nancy se trouvait dans une situation assez délicate.

Elle hésitait à accepter l'offrande de M. de Manteuffel quand elle a reçu de M. le comte d'Haussonville, président de la société de protection des Alsaciens-Lorrains, la lettre suivante :

Monsieur le maire,

J'apprends que M. le général de Manteuffel, commandant des troupes allemandes qui ont occupé nos contrées, aurait eu l'obligeante attention, avant de les évacuer, d'offrir au conseil municipal de Nancy la somme de 20,000 fr. afin de venir en aide aux pauvres de la ville.

Dans le cas où l'administration de la ville, préoccupée des intérêts de ses concitoyens indigents, croirait devoir accepter ce don, je m'empresse de vous faire savoir que la Société de protection que j'ai l'honneur de présider s'estimerait heureuse de mettre immédiatement à votre disposition une somme égale qu'il vous sera loisible d'offrir aux membres du conseil municipal élu de la ville de Metz, avec prière de la distribuer comme ils le jugeront convenable aux habitants malheureux de cette ville.

Je saisis l'occasion pour vous offrir, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués.

Comte d'HAUSSONVILLE.

Grâce à l'intervention si pleine de tact et de patriotisme de M. d'Haussonville, M. le maire de Nancy peut accepter, sans hésiter, l'offrande de M. de Manteuffel. Ce qu'elle accepte pour les pauvres de Nancy, elle le rend aux pauvres de Metz.

## Les contrées de l'Est et M. Thiers

M. Cosson, adjoint au maire de Lunéville, a reçu les deux lettres suivantes en réponse à l'invitation adressée à M. Thiers par le conseil municipal de cette ville :

*A M. Cosson, faisant fonctions de maire.*

Paris, 22 juillet 1873.

Monsieur le maire,

M. Thiers est très-sensible à l'invitation que vous voulez bien lui adresser au nom du conseil municipal de Lunéville; et il me prie de vous en remercier. Vous verrez par la lettre qu'il a répondue à monsieur le maire de Nancy quelles sont ses dispositions actuelles. Il est profondément touché des sentiments de gratitude qu'on lui exprime; mais le moment ne lui semble pas venu de prendre une résolution. Il ne doute pas, soyez-en bien sûr, de la sincère cordialité de l'accueil qu'on lui ferait; et il pourrait se rendre cette justice que pendant deux longues années, il n'a négligé aucun

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 31 Juillet 1873. — 56

LE

# SPECTRE DE CHATILLON

PAR

Elie BERTHET

TROISIÈME PARTIE

**La Faillite.**

— Alors c'est elle sans doute qui prend soin de la tombe du marquis de Châtillon dans la chapelle du vieux château.

— Il est vrai; depuis qu'on a transporté là-haut le corps de M. le marquis, elle a pour cet endroit le même respect que pour le cimetière du bourg, où reposent son père et sa mère. Chaque semaine elle y va porter des fleurs, car elle a voué une espèce de culte à la famille de Châtillon. Elle a lu de vieux parchemins provenant de l'abbaye de Sainte-Epine, et elle connaît toutes les histoires qui concernent les seigneurs d'autrefois.

— Madame, demanda timidement Ernest, — mademoiselle Denise n'est-elle pas vêtue de blanc, et ne se trouvait-elle pas dans les ruines à l'heure du coucher du soleil?

— Hélas! monsieur, qui pourrait dire comment la pauvre enfant est vêtue et où elle se trouvait à telle ou telle heure? Elle change de costume à chaque instant; elle est tantôt ici et tantôt là. Je voudrais l'empêcher de sortir quand elle a ses accès, mais la contrainte augmente son mal, et le docteur ne veut pas qu'on la gêne. Ceux qui la rencontrent se garderaient bien de l'insulter; d'ailleurs elle est si légère et si farouche, qu'elle ne se laisse approcher par personne. Elle erre donc, suivant son caprice autour de la ferme; elle s'éloigne peu et elle ne rentre jamais aussi tard qu'aujourd'hui... Sans doute quelque circonstance extraordinaire... Mais, tenez, cette fois je l'entends dans la cuisine; vous allez la voir. — Et elle appela : — Denise! Denise!

Aussitôt une jeune fille entra d'un pas vif et capricieux comme celui d'une gazelle; derrière elle venaient deux servantes portant chacune un énorme bouquet de fleurs champêtres.

La malheureuse Denise était une enfant de quatorze à quinze ans, si frêle, si diaphane, que le moindre souffle semblait devoir la briser. Sa taille avait une finesse maladive; la blancheur transparente de son visage rappelait celle de l'albâtre ou de la cire vierge, et cependant ses yeux brillaient d'un éclat fiévreux. Ses beaux cheveux blonds, séparés sur le front, flottaient sur ses épaules; une couronne de bluets retenait les boucles éparses autour de ce front plein de candeur. Elle était vêtue d'une robe blanche qui laissait nus les bras et le sommet des épaules; mais une espèce de mantelet bleu, retenu au-dessus du col par un cordon lâche, se drapait gracieusement autour de sa taille. Ses bras satinés, d'une maigreur extrême, avaient pour ornements des bracelets rouges faits des fruits de l'églantier; elle tenait à la main un volumineux bouquet de bluets et de coquelicots, semblable à ceux que portaient les deux servantes.

En ce moment elle semblait vouloir surmonter cette humeur vagabonde dont avait parlé son aïeule. Ses yeux étaient baissés, à demi cachés sous ses longs cils bruns. Une teinte rosée colorait faiblement ses joues en présence des étrangers.

Telle qu'elle était, mademoiselle Blanchard était belle, mais d'une beauté étrange, incorporelle, qui s'adressait à l'âme plutôt qu'aux sens.

Le jeune Allemand en fut frappé.

Dans son imagination, il comparait Denise à ces esprits élémentaires, à ces ondines et à ces sylphides dont parlent tant les poésies de son pays natal. Il la considérait attentivement avec un mélange d'admiration et de pitié.

Denise s'approcha de messieurs de Rosemberg.

Après leur avoir adressé une profonde révérence, elle leur tendit son bouquet et fit signe aux deux servantes de l'imiter.

— Monseigneur, — dit-elle avec une grâce timide, excusez-nous d'avoir tant tardé à vous présenter notre offrande, selon l'usage, quand vous rentrez dans vos domaines avec monsieur le marquis votre fils. La moisson sera bientôt finie, et presque toutes les fleurs sont tombées sous la faucille. Nous en eussions trouvé beaucoup et de fort brillantes là-bas sur les tombes, mais elles sont arrosées avec des larmes et elles portent malheur..... Prenez celles-ci, elles viennent de nos champs de blé et de nos frais pâturages; elles sont le symbole de l'abondance et de la joie que votre retour va ramener parmi nous.

Monsieur de Rosemberg ne savait quelle contenance garder en écoutant cette allocution singulière, et Ernest croyait qu'une circonstance encore inexpliquée avait révélé leur incognito à Denise. Madame Blanchard vint à leur secours.

— Denise, chère enfant, à quoi penses-tu donc? reprit elle en attirant vers elle la pauvre insensée; — ce ne sont pas là nos maîtres messieurs de Châtillon... On a dû te dire...

— Chut! chut! grand'mère, interrompit la jeune fille avec finesse en posant un doigt sur sa bouche; — c'est un secret, mais je le sais, moi, il m'a été révélé; j'ignore comment et par qui, mais je le sais... J'ai été choisie pour offrir les fleurs, suivant le cérémonial ordinaire..... Attends, monseigneur ne m'a pas embrassée encore!

Elle écarta les boucles de ses cheveux, et, se haussant sur ses pieds, elle présenta son front à monsieur de Rosemberg avec une adorable innocence. Puis elle se tourna vers Ernest afin de lui offrir la même faveur. Le bel adolescent devint rouge comme une cerise mûre; toutefois il se baissa pour effleurer de ses lèvres le front virginal de Denise. En ce moment leurs yeux se rencontrèrent; une étincelle électrique jaillit de l'un à l'autre; la jeune fille tressaillit et recula frémissante, comme si ce baiser eût subitement réveillé son intelligence engourdie.

Cependant madame Blanchard disait :

— Denise, reviens à toi, mon enfant chérie. Tu rêves.... ce n'est pas la monseigneur et son fils; c'est monsieur de Rosemberg, l'homme d'affaires, l'intendant de notre maître.

Denise ne répondait pas et regardait les étrangers d'un air effaré. Puis elle porta son attention sur elle-même, et, voyant que son mantelet couvrait imparfaitement son cou et ses épaules, elle s'empressa de le relever. Un moment après elle sembla s'apercevoir que ses bras étaient nus, et elle les ramena toute confuse sous ses vêtements.

Evidemment la raison revenait par gradations insensibles; mais Denise ne parlait pas encore.

— Chère petite, — dit monsieur de Rosemberg avec bonté, — je vous remercie pour le duc de Châtillon de cet accueil. Quel hommage plus touchant pourrait-il recevoir, en rentrant dans son pays natal, après tant de traverses et d'infortunes, que ces fleurs offertes par une aimable enfant telle que vous?

Mais ces douces paroles produisirent sur Denise un effet tout opposé à celui qu'on attendait.

La jeune fille manifestait une agitation croissante. Enfin elle s'avança vers son aïeule, et, lui jetant les bras autour du cou, elle lui demanda avec un accent déchirant :

— Grand'mère! grand'mère! qu'ai-je donc fait?

— Rien, rien, ma fille, — dit madame Blanchard en adressant aux assistants un signe rapide.

Les servantes disparurent en emportant les fleurs.

La fermière et les deux Rosemberg s'efforçaient de prendre un air indifférent.

Cependant Denise avait vaguement conscience de l'accès de délire qu'elle venait d'éprouver; elle se tenait toujours serrée contre son aïeule, comme pour cacher sa confusion.

Enfin le duc se leva.

— Nous nous reverrons, madame Blanchard, nous nous reverrons souvent, — dit-il à la fermière. — Je compte m'établir dans le bourg voisin, où je resterai chargé des intérêts de M. de Châtillon, suivant une procuration que je vous montrerai. Vous pouvez croire que mes promenades et celles de mon fils Ernest se dirigeront le plus habituellement vers la Cense. Nous désirons vous y trouver toujours alerte et bien portante, comme aujourd'hui, madame Blanchard; quant à cette pauvre enfant, espérons que vos soins affectueux finiront par triompher du mal qui la mine.

— Dieu vous entende, monsieur! — dit la fermière en soupirant.

Les deux Rosemberg allaient prendre congé, quand une voiture légère s'arrêta dans la cour, et les aboiements des chiens au dehors annoncèrent l'arrivée d'un visiteur.

— Qui peut nous venir si tard? — demanda madame Blanchard avec étonnement.

Au même instant on entendit un pas saccadé. Un petit homme d'une cinquantaine d'années, aux manières polies et insinuantes, à l'œil mobile et perçant, entra dans le salon de la ferme. Son costume propret, quoique un peu suranné, était celui d'un riche bourgeois; une queue poudrée s'agitait sur le collet de sa longue redingote, et de volumineuses breloques d'or cliquetaient sur son ventre rondelet. Il tenait son chapeau à la main et paraissait hors d'haleine.

En apercevant monsieur de Rosemberg, son visage s'épanouit. Il s'avança vers lui d'un air riant et le prit par le bras.

— Grâce au ciel! j'arrive à temps, — s'écria-t-il; — je vous tiens et vous ne m'échapperez pas.

Ce ton familier, bien qu'il empruntât les formes de la cordialité, parut froisser les habitudes aristocratiques de monsieur de Rosemberg, qui fit un pas en arrière.

— Monsieur Jacquet! — dit-il avec réserve, — je vous salue.

— Monsieur Jacquet, — répéta la fermière avec un accent qui n'avait rien d'amical; — d'où nous vient l'honneur...

— Je ne veux pas le voir! — s'écria Denise en se cachant derrière sa grand'mère.

Mais Jacquet remarqua seulement la froideur de monsieur de Rosemberg, et ses manières changèrent tout à coup.

(*A suivre.*)

effort pour hâter l'instant de la libération, qui va s'accomplir ces jours-ci dans les quatre derniers départements occupés. Mais il faut attendre encore que Verdun, resté en otage, soit également délivré ; et M. Thiers verra alors à quel parti il doit s'arrêter.

Agréez, monsieur le maire, mes salutations cordiales et l'assurance de ma considération très-distinguée.

B. SAINT-HILAIRE.

*A M. Cosson, premier adjoint au maire de Lunéville.*

Paris, 25 juillet 1873.

Monsieur,

Je remercie le conseil municipal de Lunéville des sentiments qu'il veut bien m'exprimer, et qui m'ont touché bien vivement. Le suffrage spontané de mes concitoyens est la seule récompense que j'ambitionne, parce qu'il est pour moi la preuve la plus certaine du bien que j'ai pu faire au pays. Si je puis rendre à la ville de Nancy la visite qu'elle a bien voulu me demander, je ne négligerai pas certainement la ville de Lunéville ; mais croyez que si je ne cède point à ce double vœu, ce sera pour des motifs indépendants de ma volonté et méritant l'approbation de tous les bons citoyens.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. THIERS.

## Le Procès du maréchal Bazaine

Bien que la date du 6 octobre prochain soit officiellement fixée pour l'ouverture des débats du procès du maréchal Bazaine, cette date peut cependant être retardée au cas où le duc d'Aumale, qui a décidément accepté les fonctions de président du conseil de guerre, n'aurait pas terminé à temps l'examen du rapport du général Pourcet, rapport dont il n'a eu communication pour la première fois qu'il y a deux jours.

En attendant, le maréchal continue à habiter la petite maison de l'avenue de Picardie, qui lui sert de prison depuis bientôt dix-sept mois, et qu'il ne quittera que pour se rendre à Compiègne, une semaine au plus avant le commencement du procès. Me Lachaud vient presque tous les jours voir le prisonnier, avec lequel il s'entretient assez longuement. Resté seul, le maréchal travaille et prépare sa défense.

Diverses listes des membres qui feront partie du conseil de guerre ont été publiées par les journaux ; mais ces listes, et entre autres celle que nous avons reproduite hier contiennent toutes des erreurs. Voici d'après *Paris-Journal* la composition exacte et définitive du conseil nommé par le ministre de la guerre :

Duc d'Aumale, président.
Général Martimprey.
Général Chabaud-Latour.
Général Tripier.
Général Princeteau.
Général La Motte-Rouge
Général Dalesme.

C'est à tort que l'on a parlé du général Vinoy.

Quant au général Schramm, dont le nom a aussi été prononcé, il était tout disposé à accepter la présidence, qui lui revenait du reste par droit d'ancienneté ; mais cette présidence ayant été donnée au duc d'Aumale, le général Schramm s'est retranché derrière sa mauvaise santé pour refuser de faire partie du conseil de guerre.

Il reste à connaître le nom des juges suppléants, au sujet desquels rien n'est encore décidé.

C'est, dit-on, sur l'avis du duc d'Aumale, que Compiègne a été choisi pour être le siége du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. Le duc devant, à cette époque, habiter Chantilly, il était tout naturel qu'il préférât Compiègne à toute autre ville plus éloignée du lieu de sa résidence.

Les audiences auront lieu de midi à quatre heures. Il n'y aura que cinq audiences par semaine. Le dimanche et le jeudi seront consacrés au repos. On estime que le procès ne durera pas moins de deux mois.

Les assignations des témoins doivent être lancées aujourd'hui même. Parmi ces témoins il y en a deux cent soixante-douze à charge et une quarantaine seulement à décharge. Le maréchal et son conseil Me Lachaud ont jugé ce nombre suffisant pour répondre à l'accusation.

## LE SERVICE OBLIGATOIRE

DEMANDÉ PAR LE MARÉCHAL DE SAXE.

Voici ce qu'écrivait, cent quarante ans avant l'heure présente, le grand Maurice de Saxe, relativement à la manière de lever des troupes et de masser des armées aussi solides que nombreuses.

Le maréchal aurait voulu substituer, à un système dont les vices et l'insuffisance lui paraissaient plus qu'évidents, une institution purement démocratique, d'où le privilége serait banni, mais qui ne pouvait être qu'un rêve en 1732.

Les Prussiens ont eu le rare mérite d'apprécier et de s'approprier les premiers cette apparente utopie, qui désormais sera la loi de toute organisation militaire en Europe :

Ne vaudroit-il pas mieux (c'est Maurice qui parle) établir par une loi, que tout homme, de quelque condition qu'il soit, seroit obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq ans? Cette loi ne sauroit être désapprouvée, parce qu'elle est naturelle, et qu'il est juste que les citoyens s'emploient pour la défense de l'Etat. En les choisissant entre vingt et trente ans, il n'en résulteroit aucun inconvénient : ce sont les années de libertinage, où la jeunesse va che cher fortune, court le pays, et est de peu de soulagement à ses parents.

Ce ne seroit pas une désolation publique, parce que l'on seroit sûr que, les cinq années révolues, on seroit congédié ; et cette méthode de lever des troupes seroit un fond inépuisable de bonnes et belles recrues qui ne seroient pas sujettes à déserter ; l'on se feroit même, par la suite, un honneur et un devoir de servir sa tâche. Mais, pour y parvenir, *il faudroit n'en excepter aucune condition, être sévère sur ce point, et s'attacher à faire exécuter cette loi de préférence aux nobles et aux riches.* Personne n'en murmureroit alors : ceux auroient servi leur tems verroient avec mépris ceux qui répugneroient à cette loi, et insensiblement on se feroit un honneur de servir ; le pauvre bourgeois seroit consolé par l'exemple du riche, le riche n'oseroit se plaindre, voyant servir le noble. » — *(Rêveries du maréchal de Saxe.)*

## Questions religieuses en Suisse

A propos de l'affaire de Mgr Mermillod, M. Geresole, président de la république suisse, a donné l'autre jour lecture au conseil national de la lettre suivante adressée par lui à M. Hammer, ministre suisse à Berlin. Nous reviendrons sur cette lettre qui emprunte aux événements actuels un certain intérêt :

Monsieur le ministre,

Le conseil fédéral a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de vos derniers rapports confidentiels, et je vous en remercie. Vous avez parfaitement apprécié la position à la fois ferme et indépendante que le conseil fédéral a prise et qu'il entend maintenir dans tout le conflit ecclésiastique. Nous n'y sommes intervenus à Genève que parce que la dignité de l'Etat était en jeu.

Nous n'interviendrons également à Soleure, où la situation me paraît plus difficile et plus complexe, qu'autant que cela sera strictement nécessaire pour le maintien de l'ordre et des droits du pouvoir politique.

Vous avez pu voir par les journaux ultramontains, tant suisses que français, que les accusations de servilisme vis-à-vis de l'Allemagne, de pression de la part de M. de Bismarck ne nous ont pas été ménagées. Le conseil fédéral pouvait s'y attendre.

Les journaux catholiques belges rendant compte d'une entrevue qu'une délégation belge a eue avec Mgr Mermillod à Fernex, mettent dans la bouche du prélat ces paroles textuelles :

« J'ai des raisons spéciales de croire que le coup qui m'atteint était combiné entre le gouvernement genevois et celui du prince de Bismarck. Il y a eu dans cet incident d'étranges coïncidences. Le jour de mon arrestation, le mercredi à 11 heures, je recevais une lettre autographe du saint père m'engageant à demeurer ferme ; à une heure j'étais prisonnier. Or, remarquez ceci : quatre jours auparavant, la *Nord Deutsche-Zeitung*, organe de M. de Bismarck, annonçait déjà l'exécution de la mesure. »

M. Mermillod n'a jusqu'ici décliné en aucune façon la responsabilité de ces paroles, et le *Courrier de Genève* publie au contraire dans chacun de ses numéros des lettres ou des adrasses où les mêmes accusations se retrouvent.

Dans le numéro du 9 mars figure une lettre de l'évêque de Nîmes où on lit entre autres au sujet des membres du conseil fédéral :

« Ne livreraient-ils pas joyeusement leur patrie à cette Prusse dans les bras sanglants de laquelle gémissent étouffées l'Alsace et la Lorraine! Et déjà cette trahison ne serait-elle pas accomplie si le bon sens des Helvétiens n'avait repoussé l'odieuse constitution d'une Suisse unitaire? »

Pour l'opinion publique en Suisse, ces excitations ne produiront guère que l'effet contraire. Elles montrent aux plus réservés combien les adversaires avec lesquels nous luttons sont peu scrupuleux dans leurs moyens, et combien ils font bon marché de l'honneur et de la dignité de leur pays. Mais c'est une raison de plus pour nous d'éviter tout ce qui pourrait nous donner l'apparence de rechercher un point d'appui au dehors et de nous mettre à la remorque de qui que ce soit.

Nous suivons avec le plus vif intérêt le développement de la lutte en Allemagne, mais pour la soutenir en Suisse, nous ne voulons recourir à aucune intervention morale, ni subir, à plus forte raison, aucune pression quelconque.

C'est dans ce sens que je vous prie de vous exprimer sur ces questions, et j'ai été heureux de voir que c'est ainsi que vous les envisagez vous-même.

Veuillez, etc.

CÉRÉSOLE.

## ÉCHOS DE PARTOUT

On se souvient de ce bandit précoce nommé Gélignier qui, à la tête d'une bande de jeunes vauriens, a commis plus de crimes qu'il ne compte d'années.

Son affaire va passer aux assises de la Seine dans la 2e quinzaine d'août.

Gélignier, regrette les longueurs de l'instruction, il voudrait déjà être devant ses juges. Son avocat lui ayant dit que la justice avait des lenteurs nécessaires, Gélignier a répondu :

— C'est vrai, mais on se fait vieux bien vite ici.

Quoi qu'il en dise, à mesure qu'approche le jour du procès, Gélignier paraît sombre ; cependant, ses instincts de forfanterie reviennent souvent, et il se complaît dans le récit de ses exploits. D'autres fois, il pense au chagrin qu'il donne à sa famille et se désole.

Enfin, chose curieuse, Gélignier pense à prendre femme.

— *Si je vais à la Nouvelle*, a-t-il dit (c'est ainsi que dans les prisons on désigne la Nouvelle-Calédonie), *si je vais à la Nouvelle, je demande à me marier.*

***

M. Baragnon raconte dans la *Tache noire* un détail curieux sur la visite du shah :

Le shah « ignore la mort de sa mère » que l'Europe entière connaît depuis un mois. Quand la nouvelle parvint en Angleterre, la reine, dans une entrevue avec le souverain persan, dit en anglais à ce sujet quelques paroles de condoléance qui furent arrêtées par un regard respectueux mais significatif du grand vizir. Depuis lors, il y a eu trois morts dans la famille du shah, auquel son astrologue avait dit « qu'un voyage en Europe amoncellerait sur sa tête auguste les plus grands malheurs. »

***

Le *Masque de fer* adresse l'avis suivant aux personnes dépourvues d'embonpoint :

On connaît les propriétés chimiques de chaque couleur du spectre solaire.

La couleur violette appliquée dernièrement aux carreaux recouvrant des serres a donné les plus surprenants résultats : la production de treilles ainsi éclairées a été quadruplée. Mais les savants Anglais vont plus loin : ils affirment que les appartements garnis de carreaux violets ou de tentures de cette couleur *ont la propriété de faire engraisser les personnes* qui les occupent.

***

Les Allemands nous ont reproché de ne pas savoir la géographie, tout en s'applaudissant de nos fautes.

Ils viennent de dépasser tout ce qui a été dit de plus fort en fait d'ignorance.

Le *Courrier du Bas-Rhin*, journal allemand du gouvernement, à Strasbourg, raconte la capture d'un bâtiment insurgé espagnol par un navire prussien, et il termine son récit en disant que la frégate allemande, le *Frédéric-Charles*, s'est rendu, avec sa prise, à Madrid.

Le Manzanarès navigable, pouvant porter des vaisseaux de guerre! Cette nouvelle va bien surprendre la population madrilène qui, les trois quarts de l'année, traverse à pied sec sa maigre rivière.

On se rappelle qu'un jour Alexandre Dumas fils, tout jeune encore, assistant à une course de taureaux, à Madrid, se trouva mal et on lui apporta un verre d'eau. Il en but les trois quarts et dit ensuite :

— Portez le reste au Manzanarès ; il en a besoin.

***

Avait-on dit quelle fut la cause du voyage à Venise de Philarète Chasles? M. Pierre Véron me semble l'avoir révélée le premier :

Philarète Chasles est mort à Venise, où l'avait appelé un motif étrange comme tous les événements de cette carrière accidentée.

En ces derniers temps, en effet, une admiratrice de son talent lui avait légué là-bas par testament des terres et un *palazetto*. C'est en allant visiter ses domaines imprevus qu'il a été pris par une fin plus imprévue encore.

Toute la chronique de M. Véron, du *Monde illustré*, est, du reste, pleine de détails intéressants sur Philarète Chasles, qu'il a connu de très près.

Un jour, il avait besoin d'un domestique.

Il s'était fait adresser les candidats à la bibliothèque, où il était de service.

Il affectionnait ce genre de rendez-vous.

Un premier aspirant valet de chambre arriva.

Il le prie d'attendre un instant, et lui fait signe de s'asseoir.

Un second, un troisième, un quatrième survinrent. Même jeu. Philarète Chasles, qui travaillait un article pour les *Débats*, ne veut pas se déranger.

Puis, comme il achevait, arrive un ami. Il engage une longue conversation. Au bout d'une heure, il finit, et aperçoit tous ces messieurs inconnus rangés autour des tables et semblant attendre.

Et croyant que ce sont des lecteurs qu'il a oublié de faire servir, voilà qu'il va se confondre en excuses, leur demandant quel genre d'ouvrages ils souhaitent.

— Mon Dieu ! monsieur, celui que vous voudrez me confier, fait l'un.

— Comment cela ?

Vous voyez le quiproquo. Il fallut dix minutes pour se débrouiller.

***

Le bohême X..., qui est sans domicile, a trouvé un truc ingénieux pour ne pas coucher à la belle étoile.

Tous les soirs, vers minuit, il va frapper à la porte d'un ami et entrant d'un air effaré :

— Mon vieux, lui dit-il, je viens te demander l'hospitalité pour cette nuit. Je suis poursuivi pour avoir rempli les fonctions de magistrat pendant la Commune, et je ne couche plus chez moi.

## L'IMPOT SUR LES TISSUS

Nous avons publié dernièrement la lettre que la chambre syndicale de la fabrique a écrite à la chambre de commerce de Lyon pour protester contre le projet d'impôt sur les tissus. Le commerce des soies, bien qu'il ne soit pas directement intéressé dans ce projet, s'est ému de la perturbation que cet impôt apporterait dans l'industrie lyonnaise, et le syndicat des marchands de soie de Lyon a rédigé de son côté, à cet effet, une protestation qui sera adressée sous forme de pétition aux membres de l'Assemblée nationale.

Cette pétition se couvre actuellement de signatures ; en voici le texte :

Messieurs les députés,

Le projet d'impôt sur les tissus a été accueilli dans toute la France par un concert d'unanimes réclamations. Le commerce des soies n'est pas directement menacé par le projet, mais il considère que sa prospérité est étroitement liée à celle de la fabrique lyonnaise de soieries, et c'est pourquoi, messieurs les députés, vous nous permettrez de joindre notre voix à la sienne.

L'EXERCICE avec les vexations et les inquisitions administratives qui lui font cortége, est antipathique à l'industrie ; il serait un obstacle à son libre développement, il provoque la fraude, il crée entre les contribuables des inégalités criantes dont le commerce loyal supporte tout le poids. En outre, l'Exercice est reconnu de tous les systèmes de perception le plus coûteux, il exigerait la création de toute une armée d'agents nouveaux enlevés aux carrières les plus productives de l'activité nationale ; l'industrie textile est éparse sur toute la surface du territoire, celle des soieries entre autres est disséminée dans huit ou dix départements.

L'impôt sur les tissus a pour conséquence forcée l'établissement d'un DRAWBACK pour le remboursement à la sortie des droits perçus à l'intérieur ; il entraîne *ipso facto* toutes les complications, toutes les impossibilités matérielles dont la discussion de la loi sur les matières premières a porté l'évidence dans tous les esprits. L'infinie variété des tissus, la surcharge à la teinture, l'absence de tout *criterium* de valeur sont autant d'obstacles à l'établissement d'un drawback soit au poids, soit à la valeur ; les retards inévitables imposés par les vérifications en douane suffiraient seuls à éloigner de notre marché les acheteurs étrangers ; on compromettrait ainsi notre commerce d'exportation que l'Assemblée nationale s'est toujours proposé de respecter comme le seul moyen de faire revenir en France les milliards que la guerre nous a coûtés.

Enfin, au point de vue du rendement, l'impôt sur les tissus ne présente pour le Trésor aucune des garanties qui doivent être la condition nécessaire de tout impôt dans les conjonctures présentes. En ce qui concerne, en particulier, la fabrication des soieries, le produit de l'impôt serait tout à fait insignifiant ; sur les 600 millions de soieries que la France produit annuellement, la consommation intérieure ne dépasse pas 120 millions de francs. La perception s'exercerait donc sur une production de 600 millions de francs et le remboursement sur une production de 480 millions ; les frais, soit de perception, soit de remboursement, excéderaient peut-être la modique recette brute de 6 millions que le Trésor retiendrait sur la consommation intérieure.

Nous protestons donc, messieurs les députés, contre l'impôt sur les tissus, non seulement à cause des obstacles et des impossibilités qu'il soulève, mais encore au point de vue des principes. Nous le repoussons comme inquisitorial et vexatoire, comme un impôt d'un rendement aléatoire et incertain, d'une perception coûteuse, mal répartie, démoralisante, comme une entrave apportée au libre développement de notre commerce extérieur. Nous le repoussons enfin au nom des principes de justice distributive, qui doivent présider à une équitable répartition des charges imposées au pays. L'industrie supporte déjà la plus grande partie des impôts votés depuis la guerre ; la propriété foncière et des catégories nombreuses de capitalistes ont joui d'une immunité presque complète ; nous demandons qu'ils prennent également leur part dans la détresse publique.

Veuillez, etc.

## Chronique

Voici le texte de l'arrêté de M. Ducros, réorganisant le service de l'inspection des ports et de la navigation :

Le préfet du Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 1868, organisant le service de l'inspection de la navigation et des ports de la manière suivante :

Un inspecteur principal et deux inspecteurs ordinaires ;

Considérant que, par arrêtés en date du 24 avril 1871, l'organisation ci-dessus a été modifiée et le nombre des inspecteurs principaux porté à deux pendant que celui des inspecteurs ordinaires était réduit à un seul ;

Considérant que l'augmentation de dépenses, résultant de cette modification, n'est pas justifiée par les résultats obtenus, qu'il y a lieu de revenir à l'ancienne organisation,

Arrête :

Art. 1er — A partir de la date du présent arrêté, le service d'inspection de la navigation et des ports est réorganisé conformément à l'arrêté de 1868 et comprendra :

Un inspecteur principal au traitement annuel de 2,400 fr.

Deux inspecteurs ordinaires au traitement annuel de 1,500 fr. chacun.

Art. 2. — M. Serraille est maintenu dans ses fonctions d'inspecteur principal des ports et de la navigation.

Art. 3. — M. Guillerme est relevé de ses fonctions d'inspecteur principal.

Art. 4. — MM. Nicorelli, ancien chef de bataillon de la 2e légion du Rhône, et Blanc, ancien militaire, sont nommés inspecteurs ordinaires des ports et de la navigation, sous les ordres de M. Serraille.

Art. 5. — M. le secrétaire général est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Lyon, à la préfecture, le 28 juillet 1873.

Signé : DUCROS.

Par arrêté préfectoral du 28 juillet, M. Meillard, inspecteur de la navigation, est révoqué.

Un arrêté préfectoral en date du 28 juillet nomme M. Maurice, qui était employé du service de l'architecture, au poste de conservateur du théâtre.

Ce choix ne peut manquer d'être très-favorablement accueilli par tous ceux qui connaissent M. Maurice, ainsi que par tous ceux qui s'intéressent au théâtre.

La compétence et l'expérience du nouvel adjoint sont indiscutables et indiscutés, et nous sommes certains, dès à présent, que le matériel du Grand-Théâtre va reprendre un peu son ancien aspect, si délabré aujourd'hui, par suite de l'incurie de ceux qui étaient commis à sa garde.

Nous recevons communication d'une lettre adressée par M. le directeur de l'Exposition lyonnaise de 1872 à plusieurs intéressés, pour les informer que, suivant avertissement officiel de M. le secrétaire général du Rhône, les médailles destinées aux exposants récompensés seront bientôt entièrement livrées.

Depuis que l'usage des timbres mobiles a été autorisé pour les effets de commerce créés en France par l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870, leur émission est toujours attendue, bien que récemment encore, dans une lettre adressée à M. Léon Riché, et que nous avons publiée le 6 mars dernier, elle ait été annoncée comme devant avoir lieu *très-prochainement.*

Il est vraiment regrettable qu'il ne soit pas apporté plus d'activité dans la fabrication de ces timbres ; ce retard dans leur émission est d'autant plus préjudiciable au commerce, qu'en employant des timbres mobiles, les commerçants pourront instantanément et sans déplacement acquitter l'impôt dû à l'Etat, tandis que par l'apposition du timbre extraordinaire, qu'ils habitent Paris où les départements, ils sont obligés d'envoyer faire timbrer leurs effets de commerce à l'atelier général du timbre à Paris, ce qui leur occasionne des pertes de temps qu'il serait facile de leur éviter en se conformant à la loi du 27 juillet 1870.

Le ministre des finances informe les personnes qui désireraient se présenter aux examens pour l'emploi de surnuméraire dans les bureaux de l'administration centrale, qu'un concours, comprenant les deux catégories de commis surnuméraires et d'expéditionnaires surnuméraires, aura lieu dans la première quinzaine du mois de septembre prochain.

Nul ne peut être admis à subir l'examen avant l'âge de dix-huit ans, ni après celui de 30 ans.

Toutefois, une exception est faite en faveur des militaires comptant sept années de services, qui peuvent être admis jusqu'à trente-cinq ans à passer l'examen pour le surnumérariat de 2e classe.

Les demandes d'admission doivent être faites sur papier timbré et accompagnés des pièces ci-après :

Expédition authentique de l'acte de naissance du candidat ;

Acte constatant qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement, si son âge le comporte.

Diplôme de bachelier pour l'examen de commis surnuméraire.

Le programmes des connaissances exigées des candidats est déposé à la direction du personnel du ministère des finances, et sera communiqué à toutes les personnes qui en feront la demande.

La liste d'inscription sera close le 16 août.

La canicule ! Qui ne frémirait à ce mot redoutable? Et pourtant, il n'est que trop vrai, la lourde, l'ardente, l'intolérable canicule est là qui nous étreint et nous ôte presque la respiration.

On appelle canicule l'intervalle compris entre le 24 juillet et le 26 août. Elle tire son nom de l'étoile fixe la plus brillante qui soit visible en Europe, le *Sirius*, que les anciens appelaient *Canicula*, et qu'on a longtemps considérée comme faisant partie de la constellation australe du *Grand Chien*. Cet astre (pas le Grand Chien), n'est apparent pour nous que le 20 août. Il se fait remarquer par sa scintillation et son éclat.

Les anciens appelaient jours *caniculaires* ceux qui correspondaient au signe du Lion parce que le *Sirius* se levait plus tôt pour eux.

Les Egyptiens adoraient cette étoile sous des noms divers, entre autres sous celui de *Sothis*. Les poètes l'ont souvent célébrée, ainsi que l'attestent les vers de Virgile, de Manlius et d'Ovide. Dans l'antiquité, le lever de *Sirius* était l'objet d'une attention toute spéciale ; à Memphis on l'observait avec le plus grand soin.

Les joueurs de dés d'autrefois appelaient *canicule* le coup le plus bas, celui qui amenait un. Ce mot désignait encore, en Orient, l'écritoire où était l'encre rouge dont se servaient les empereurs de Constantinople pour signer leurs décrets.

Si les chaleurs sont excessives chez nous, elles sont tout à fait intolérables dans le Midi.

Par exemple, dans les pays riverains de la Méditerranée, depuis Marseille jusqu'au bas de l'Italie, le thermomètre se tient irrévocablement à 30 degrés centigrades à l'intérieur des appartements soigneusement fermés et mis à l'abri de l'influence atmosphérique extérieure. La nuit, la température ne fléchit guère. On se couche avec 27 ou 28 degrés qui se maintiennent rigoureusement jusqu'au lever du soleil. A ce moment le thermomètre s'élève à 29 et à 30 degrés.

Un soleil implacable semble mettre en ignition tout ce qu'il éclaire. La terre est un brasier d'où s'échappent des nappes brûlantes.

Depuis trois mois il n'est pas tombé une goutte de pluie. Les sources tendent à s'épuiser. Tout ce qui est broussaille sur les routes et sur les talus des chemins de fer est desséché. Les incendies sont à craindre ; aussi sur les chemins de fer prend-on des mesures pour les prévenir. On arrache avec soin les arbustes et les herbes que les étincelles pourraient atteindre et embraser.

Hier, à trois heures de l'après-midi, une intéressante cérémonie réunissait dans la grande cour de la Martinière les élèves et anciens élèves de l'école, ainsi qu'un très-grand nombre d'invités.

Il s'agissait d'inaugurer la plaque commémorative, placée dans l'école et sur laquelle sont inscrits les noms des anciens élèves morts à l'ennemi pendant la dernière guerre.

M. Ducros, préfet du Rhône et président-né de la société, devait présider cette solennité.

Mais une indisposition subite l'avait forcé de déléguer à sa place M. Granval, son secrétaire général. M. Platon, vice-président de la société, et M. Dareste, recteur de l'Académie de Lyon, étaient à sa gauche ; M. Feuillat, président de la société des anciens élèves se trouvait à sa droite.

Une immense tente relevée par des écussons aux armes de la ville abritait l'estrade d'honneur.

Tout autour du péristyle les travaux les plus remarquables de l'année étaient exposés.

A gauche et juste en face la statue de Martin était placée la plaque commémorative, entourée de couronnes d'immortelles.

A trois heures, M. Grandval au nom de M. le préfet, et après lui M. Platon ont adressé quelques paroles bienveillantes aux élèves, après quoi M. Feuillat dans une allocution chaleureuse et très vivement applaudie, que nous espérons reproduire très prochainement, a expliqué le mobile qui a porté la Société à graver sur les murs de l'école le nom des glorieux morts de 1870.

Un professeur de l'école a ensuite retracé le tableau des actions d'éclat des camarades défunts.

Enfin, M. le censeur des études a procédé à la distribution des prix.

A cinq heures, la cérémonie, fort belle en tous points, était terminée.

Un des chroniqueurs du *Temps* vient de publier la note suivante qui nous fait froid dans le dos :

« Mangeurs d'escargots, méfiez-vous ! Jusqu'ici ces mollusques avaient été rangés dans la catégorie des aliments inoffensifs. Aucun gastronome ne s'était avisé de craindre que les colimaçons pussent jouer à leurs consommateurs le mauvais tour de les empoisonner comme de vulgaires champignons. Et, cependant, le fait n'est pas sans exemple: Le docteur Dumas, de l'hôpital de Montpellier, vient de publier une brochure terrifiante où plusieurs cas d'empoisonnements sont décrits tout au long, avec force détails et preuves à l'appui.

« Les symptômes constatés sont les vertiges, les nausées, les coliques, des étourdissements répétés suivis d'une prostration musculaire générale. Rassurez-vous : aucun malade n'a succombé aux étreintes de ce mal étrange. Mais ils ont tous passé un fort mauvais quart d'heure, et tous ont déclaré que les escargots étaient les seuls coupables, que la cuisine était bien faite et qu'il n'y avait pas la moindre casserole de cuivre dans l'affaire.

« Informations prises, l'enquête a révélé que les escargots ont la mauvaise habitude de chercher leur nourriture un peu partout. Des végétaux vénéneux pour l'homme sont dévorés avec une quiétude parfaite par ces mollusques sans scrupules ; le laurier-rose, la viorne, le fusain, le buis, l'euphorbe figurent au premier rang de ces repas malsains.

« Or, dans le Midi et ailleurs, on ne prend pas toujours la précaution de faire jeûner les escargots avant de les tirer de leurs coquilles et de les coucher dans un lit d'aromates. C'est ainsi que les malades en question ont déguste, sans s'en douter, d'aimables infusions d'euphorbe et de buis. En hiver, les escargots s'enferment dans leur maison, en ferment l'entrée et dorment du sommeil du juste ; aussi à cette époque de l'année, aucun cas d'empoisonnement n'a été relevé.

« Ne mangez pas des escargots sans avoir pris soin de poser cette question préalable : « Ont-ils jeûné ? » Et si la réponse est douteuse, refoulez courageusement les désirs de votre estomac et bannissez les escargots de votre assiette. Ce n'est pas un conte en l'air ; les accidents sont assez nombreux pour que tous les gourmets y prennent garde.

« Certains savants ont même songé à utiliser la faculté des escargots de s'assimiler des substances toxiques pour leur faire acquérir des propriétés dont la médecine pourrait tirer parti. Après l'escargot sympathique, nous aurons l'escargot thérapeutique : les uns à l'opium, les autres à la belladone ou à l'arsenic. On graduerait les doses suivant les besoins des malades ; telle maladie serait guérie à l'aide de trois escargots, telle autre en exigerait six.

« Le colimaçon prendrait place à la vitrine des pharmaciens, entre le racahout des Arabes et la Revalescière du Barry. Toutefois, l'idée n'est encore qu'en germe, et je vous conseille provisoirement de ne pas vous laisser empoisonner par l'escargot en attendant qu'il vous guérisse. »

A partir du 1er août et jusqu'à nouvel ordre les musiques militaires joueront sur la place Bellecour de 5 à 6 h. du soir et sur les places Perrache, Morand, Jardins-des-Plantes et des Chartreux de 6 à 7 h. du soir.

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que la police vient de mettre en lieu de sûreté quelques unes de ces enfants éhontées qui, sous prétexte d'offrir des fleurs sur les places publiques, se livraient au plus écœurant des commerces et faisaient dévaliser par leurs souteneurs les naïfs assez badauds pour les écouter.

Une surveillance active est exercée journellement par la police contre le personnel des filles de brasseries.

Nous ne saurions nous dispenser de féliciter l'administration de ces mesures.

Il y a longtemps, fait remarquer très judicieusement un de nos confrères, que des plaintes nombreuses étaient journellement déposées contre le sans-gêne et les allures de certaines des filles servant dans les établissements publics.

Il était temps que, dans l'intérêt de la morale publique, on mît un frein aux scènes scandaleuses qui se passaient à chaque instant sous les yeux de l'autorité impuissante à les réprimer.

Quelle idée pouvait bien avoir le nommé Clair, hier, lorsqu'il prenait sur une voiture un sac d'oignons dont la valeur pouvait être de 2.50 au maximum?

Avait-il envie de pleurer?

Possible ; en tous cas, il aura le temps de se livrer à cet exercice dans la prison où il a été écroué.

Lundi, entre 6 et 7 heures du soir, le garçon de M. Noyret, tripier, est descendu avec sa jardinière et son cheval dans les fossés de Villeurbanne.

Le courant a entraîné le petit équipage dans l'eau qui était très-profonde à cet endroit.

Le garçon a pu se sauver, mais le cheval s'est noyé.

Une inconnue se présentait hier au domicile du sieur Jacobin, rue Malesherbes, 18, et ne trouvant que son jeune fils, informait cet enfant qu'elle était envoyée par M. Jacobin pour lui demander sa montre.

Le jeune homme, sans défiance, a aussitôt remis cette montre d'une valeur de 180 fr. à l'inconnue, qui était une vulgaire voleuse.

Le nommé Pettin, chiffonnier, a été arrêté hier pour émission de pièces fausses.

Une perquisition faite à son domicile n'a amené aucune découverte.

700 personnes environ stationnaient encore cette nuit à Perrache pour assister à l'exécution de Seringer.

L'attente de ces curieux a été trompée.

Seringer ne sera pas exécuté avant deux ou trois jours.

Cette nuit, à 3 heures du matin, le nommé Reville, âgé de 57 ans, étant en état d'ivresse, s'est tué en tombant dans les escaliers de sa maison, rue Sainte-Jeanne, 2.

LOIRE. — Un violent incendie qui a consumé entièrement deux maisons et endommagé cinq à six autres, a éclaté à Usson le 22 juillet dernier vers une heure de l'après-midi. Le feu a pris dans un tas de fagots placé dans les combles de la maison de M. Marsanne et en un peu d'instants, il a pris une telle intensité, que tout secours était impossible.

En moins d'une heure, la maison de ce dernier et celle de M. Faure, son voisin, étaient entièrement consumées.

Sans un orage survenu vers les deux heures, une partie du bourg brûlait, et ce n'est qu'à l'aide de ce secours imprévu et d'efforts sans relâche qu'on a pu maîtriser le feu.

Usson ne possédant pas de pompes à incendie, quelques habitants de bonne volonté sont allés au galop chercher celles de Viverols, et quoique la distance entre ces deux localités soit de près de 10 kilomètres, ils sont arrivés assez à temps pour contribuer très-efficacement à maîtriser le feu.

21 ménages avaient sorti leur mobilier. On ignore le chiffre des pertes qui néanmoins ne sera pas aussi considérable qu'on l'aurait cru ; d'abord la plupart des pertes sont couvertes par des assurances.

INDRE-ET-LOIRE. — Un affreux accident a eu lieu samedi à Saint-Lazare, à deux kilomètres de Chinon, sur la ligne de chemin de fer en construction, de cette ville à Bressuire.

Vers sept heures et demie du soir, un train de ballast, qui venait de faire son chargement, s'est rencontré avec un autre train ramenant de Loudun un assez grand nombre d'ouvriers employés sur la ligne.

La collision a été terrible.

Les ouvriers, précipités sur la voie, sont tombés au milieu des débris de plusieurs wagons broyés par le choc des deux trains.

Aux cris des victimes, on accourut de Saint-Lazare, et bientôt la nouvelle du sinistre avait été portée à Chinon, un grand nombre d'habitants, parmi lesquels on remarquait M. Germau, le nouveau sous préfet, les autorités municipales, des magistrats, des médecins, des pharmaciens se rendirent sur le lieu de l'accident.

Au milieu des débris, on trouva le corps du nommé Landry, affreusement mutilé. Ce malheureux avait été tué sur le coup.

Un second ouvrier avait une jambe fracturée de telle sorte que l'amputation était indispensable.

Quatre autres étaient également blessés grièvement. Quatorze avaient des contusions sans gravité.

Les blessés, après avoir reçu les premiers secours sur le lieu même, ont été transportés à l'hospice de Chinon, où les attendaient les soins les plus dévoués.

On dit que l'un d'eux a succombé quelques heures après.

Un fait déplorable est venu ajouter encore aux douloureuses impressions produites par cet affreux événement.

Au moment de l'accident, M. Ernest Villemain, ingénieur-civil, attaché comme chef d'exploitation au service de M. Duleau, entrepreneur des travaux de la ligne, était monté sur la locomotive remorquant le train chargé de matériaux.

Il ne fut pas blessé dans la rencontre des deux trains, mais la vue de l'horrible spectacle qui s'offrait à ses yeux après la collision lui fit perdre complètement la tête. Le désastre était sans doute terrible, mais M. Villemain le crut plus grand encore ; il se figura que tous les ouvriers montés dans le train avaient péri.

Etant rentré presque aussitôt dans sa maison, qui est située près de la gare provisoire, il éloigna sa domestique sous un prétexte quelconque, et se donna la mort d'un coup de revolver.

ÉCOLE LA MARTINIÈRE

## DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

DE L'ANNÉE 1873

### MATHÉMATIQUES

PREMIÈRE DIVISION (anciens)

*1re Section.* — 60 élèves admis.

Professeur-Adjoint : M. Jaboulay.

1er Prix : Joseph Chamouton, François Ragan, François Déclérieux.

2e Prix : Emmanuel Vignat, Alexandre Gataz, Sylvain Perret.

*2e Section* — 65 élèves admis.

Professeur : M. Laramas.

1er Prix : Charles Damians, Louis Gardon, Joseph Genton.

2e Prix : Antoine Brosse, Fleury Charvet, Melchior Baudrand.

2e DIVISION (nouveaux).

*1re Section.* — 74 élèves admis.

Professeur : M. Bavozet.

1er Prix : Michel Perrussel, Amédée Maillet, Guy, Charles Chollet.

2e Prix : Marius Keller, François Gayet, Jean Longepierre.

*3e Section.*— 76 élèves admis.

Professeur - Adjoint : M. Bruel.

1er Prix: Fleury Monnet, Alexis Guillot, Claude Carrier.

2e Prix : Léopold Poyet, François Guérin, Joseph Berthier.

*3e Section* — 78 élèves admis.

Professeur-Adjoint : M. Ant. Girardon.

1er Prix: Paul Darras, Aimé Grand, Marie Bertholon.

2e Prix : Antoine Font, Hippolyte Charlet, Marius Noel.

### PHYSIQUE

Professeur : M. P. Lorenti.

1re DIVISION (anciens) — 125 élèves admis.

(Les deux sections réunies.)

1er Prix : Joseph Chamouton.
2e Prix : Alexandre Gataz.

2e DIVISION (nouveaux). — 228 élèves admis.

(Les trois sections réunies.)

1er Prix : Joseph Berthier.
2e Prix : Laurent Rapinat.
3e Prix : Marius Noel.

### DESSIN

1re DIVISION (anciens).

*1re Section.* — 50 élèves admis.

Professeur : M. Barqui.

**Dessin lavé**

Pas de prix.

**Perspective**

Pas de récompenses.

**Croquis fait, séance tenante, en 3 h.**

1er Prix : François Déclérieux.
2e Prix : Marius Martel.

*2e Section.* — 53 élèves admis.

Professeur-Adjoint : M. Jaboulay.

**Dessin lavé**

1er Prix : Benoît Perrin.
2e Prix : Jean Charret.

**Perspective**

1er Prix : Benoît Perrin.
2e Prix : François Labordery.

**Croquis fait, séance tenante, en 3 h.**

1er prix : Benoît Perrin.
2e Prix : Claude Clappier.

2e DIVISION (nouveaux).

*1re Section.* — 74 élèves admis.

Professeur-Adjoint : M. Van Dorien.

**Dessin de projection**

1er Prix : François Martinod.
2e Prix : Amédée Maillet-Guy.

**Dessin sur Ardoise**

1er Prix : François Martinod.
2e Prix : Amédée Maillet-Guy.

**Croquis fait, séance tenante en 3 h.**

Pas de prix.

*2e Section* —85 élèves admis.

Chargé de cours : M. Bruel.

**Dessin de projection**

1er Prix : Laurent Rapinat.
2e Prix : Francisque Longère.

**Dessin sur ardoise**

1er Prix : Denis Morateur.
2e Prix : Laurent Rapinat.

**Croquis fait, séance tenante, en 3 heures.**

1er Prix : Laurent Rapinat.
2e Prix : Francisque Longière.

*3e Section.* — 80 élèves admis.

Répétiteur chargé de la section : M. Pradel.

**Dessin de projection.**

1er Prix : Victor Labrosse.
2e Prix : Eugène Ardizzon.

**Dessin sur ardoise.**

1er Victor Labrosse.
2e Prix : Paul Darras.

**Croquis fait, séante tenante, en 3 heures.**

1er Prix : Victor Labrosse.
2e Prix : Paul Darras.

**SCULPTURE.**

59 élèves admis.

1re Section **Modelage d'après dessin.**

1rs Prix : Jean Charret, Elie Bache,
3e Prix : François Labordery.

2e Section. **Modelage d'après plâtre.**

1er Prix : Francisque Longière.
2es Prix : Antoine Bail. Joseph Hugonnet.
3e Prix : Michel Perrussel.

**CHIMIE.**

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDE.

*1e Section.* — 62 élèves admis.

Professeur-adjoint : M. Gourdon.

1rs Prix : Joseph Chamouton, François Bague.
2es Prix : Georges Reiffinger, Antoine Gay

*2e Section.* — 63 élèves admis.

Professeur-adjoint : M. Kastus.

1rs Prix : Edouard Marquet, Joseph Genton.
2es Prix : Charles Damiano, Fleury Charvet.

**ORTHOGRAPHE USUELLE.**

(84 élèves admis.)

Chargé de cours : M. Thillet.

1er Prix : Emile Nambotin.
2e Prix : Barthélemy Colliet.

**HISTOIRE et GÉOGRAPHIE.**

Chargé de cours : M. Lacroix.

1re DIVISION (anciens). — 125 élèves admis
(Les deux sections réunies.)

1er Prix : Claude Duzéa.
2e Prix : Michel Chapiron.

2e DIVISION (nouveaux). — 228 élèves admis.
(Les trois sections réunies.)

1er Prix : Fleury Monnet.
2e Prix : Richard Gascon.
3e Prix : François Gayet.

**GRAMMAIRE.**

Chargés de cours : MM. Gourdon et Thillet.

1re DIVISION (anciens). — 125 élèves admis.

*1re Section.*

1er Prix : Joseph Chamouton.
2e Prix : Paul Bonnet.

*2e Section.*

1er Prix : Joseph Genton.
2e Prix : Barthélemy Salignat.

2e DIVISION (nouveaux). — 228 élèves admis.
(Les trois sections réunies.)

1er Prix : Michel Perrussel.
2e Prix : Jean Claude Chanal.
3e Prix : Eugène Berny.

**COMPTABILITÉ**

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDE

125 élèves admis. (Les deux sections réunies.)

Chargé de cours : M. Wolff.

1ers Prix : Joseph Chamouton, Joseph Genton.
2es Prix : Emmanuel Vignat, Alexandre Gataz.

**ÉCRITURE**

2e DIVISION (nouveaux). — 228 élèves admis.
(Les trois sections réunies.)

Répétiteur chargé du cours : M. Pradel.

1er Prix : François Martinod.
2e Prix : Victor Labrosse.
3e Prix : François Montfollet.

**ATELIERS MANUELS**

Chefs des ateliers : MM Vandel et Peillot.
(216 élèves admis.)

*Anciens.*

**Menuiserie.**

1er Prix : Armand Ronfard.
2e Prix : Louis Meng.

**Tour**

1er Prix : Claude Clappier.
2e Prix : Armand Ronfard.

**Lime**

1er Prix : Marius Martel.
2e Prix : Eugène Brizon.

*Nouveaux*

**Menuiserie**

1er Prix : Jean-Marie Alix.
2e Prix : Alexis Guillot.

**Tour**

1er Prix : François Donatt.
2e Prix : Joseph Berthier.

**Lime**

1er Prix : Emmanuel Antoine.
2e Prix : Alphonse Etienne.

**EXACTITUDE ET BONNE CONDUITE**

1re DIVISION (anciens) — 125 élèves admis.

1er Prix : Joseph Genton.
2e Prix : François Bague.

2e DIVISION (nouveaux). — 228 élèves admis.

1er Prix : Francisque Longière.
2e Prix : Joseph Berthier.
3e Prix : Amédée Maillet-Guy.

**COURS SUPÉRIEURS DE 3me ANNÉE**

SCIENCES MATHÉMATIQUES

(29 élèves admis.)

Professeurs : MM. Laramas et Bavozet.
Professeur-adjoint : M. A. Girardon.

Prix décernés sur la proposition des professeurs réunis :

1er Prix : Bernard Givoiset.
2e Prix : Hippolyte Carrillon.

**PHYSIQUE**

(26 élèves admis.)

Professeur : M. Lorenti.

Prix : Bernard Givoiset.

**DESSIN**

(23 élèves admis.)

Professeur : M. Barqui.
Professeur-adjoint : M. Van Doren.

Prix décernés sur la proposition des professeurs réunis.

1er Prix : Armand Ronfard.
2e Prix : Bernard Givoiset.

**CHIMIE**

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDE

(36 élèves admis.)

Professeur : M. Loir.

**Concours oral et calculs chimiques**

1er Prix : Hippolyte Carrillon.
2e Prix : Jacques Chappuis.

**Concours d'analyse.**

1er Prix : Jean Vignet.
2e Prix : Hippolyte Carrillon.

**THÉORIE du TISSAGE.**

DIVISION UNIQUE — 10 élèves admis.

Professeur : M. Maisiat.

1er Prix : Antoine Gay.
2e Prix : Paul Reynaud.

**FRANÇAIS, HISTOIRE et GÉOGRAPHIE**

(35 élèves admis.)

Chargé de cours : M. Lacroix.

Prix : Hippolyte Carrillon.

**GÉOGRAPHIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE**

(30 élèves admis.)

Chargé de cours : M. Berlioux.

Prix : Hippolyte Carrillon.

**COURS d'ANGLAIS**

(36 élèves admis.)

Chargé de cours : M. C. Stuart-Merritt

Prix : Auguste Theurier.

**COMPTABILITÉ**

(26 élèves admis.)

Chargé de cours : M. Wolff.

1er Prix : Hippolyte Carrillon.
2e Prix : Félix Chevrot.

## DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille Albin-Joseph DEBRAND BONAPETIT, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame

Albin-Joseph **DEBRAND-BONAPETIT**, née **Marie BERBEY**,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu demain jeudi, 31 courant, à 8 h. 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Saint Cyr, 31 (Vaise), pour se rendre à l'église de l'Annonciation et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles Pierre-Alexandre GIRAUD, GIRAUD, DE SAINT-HILAIRE DE BRENS, GUY et CHARDENET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur **Jeannès GIRAUD**,
représentant de commerce,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu vendredi, 1er août, à 6 heures 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue des Capucins, 22, pour se rendre à l'église Saint-Polycarpe, et, de là, au cimetière de Loyasse.

## DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 30 juillet, 7 h. 20 mat.

La réunion de l'Union républicaine a constaté l'affermissement de l'esprit républicain en France.

Elle a décidé de persévérer dans sa ligne de conduite et d'user de tous moyens légaux pour lutter contre les fauteurs de restauration, éclairer la démocratie et travailler à propager l'idée de la nécessité de la dissolution de l'Assemblée.

La réunion exprime sa confiance dans la loyauté du président de la République.

# Nouvelles du Matin

La commission départementale du Rhône se réunira à l'hôtel de ville samedi 2 courant, à 1 heure 1/2.

## Paris et Versailles

**PARIS**

Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

30 juillet.

Je vous ait dit que l'impression du message était plutôt bonne et la *République française* la trouve même excellente, archi-excellente: le journal de M. Gambetta ne posait guère sur le front de M. Thiers que des couronnes d'épines, il tresse des guirlandes de fleurs en l'honneur du maréchal de Mac-Mahon.

« Les conseillers de M. le président de la République se sont déjà rendu compte de l'état vrai de l'opinion publique en France. » La libération du territoire « est traitée dans le message avec une entière convenance. » Le président rend un juste hommage à la nation, à M. Thiers, à tous les partis. Le langage pacifique du maréchal « est excellent de tous points » et la *République française* y applaudit « sans réserve. » Enfin le message du 29 juillet paraît à la feuille radicale « marqué au coin de la prudence et d'un sage esprit d'observation... »

Vraiment, c'est trop, et j'ai presque envie de trouver le message mauvais, en voyant qu'on le déclare si étonnamment bon. On dirait que M. Gambetta veut faire parade de modération vis-à-vis du gouvernement, pour que le gouvernement use de tolérance à l'égard de M. Gambetta, si M. Gambetta reprend sa campagne de banquets, ou pour que M. Gambetta puisse opposer l'attitude de son parti à celle du gouvernement, si le gouvernement veut interdire ou réprimer la propagande dissolutionniste. En tout cas, il y a un parti pris d'optimisme qu'on avait déjà observé après le 24 mai et dont il eût mieux valu faire bénéficier la République de M. Thiers, au lieu de la tuer dans les candidatures radicales.

Si l'on se place au point de vue du sentiment public, comme l'extrême gauche a la prétention de le faire et d'être seule à le faire, le message est loin d'être excellent, car il ne parle pas assez des services de M. Thiers et pas du tout de l'influence et du progrès des idées républicaines; il ne dit rien des institutions qui doivent mettre fin au provisoire et de l'impossibilité de donner à ces institutions le caractère monarchique. Ce n'est pas en un mot un message républicain et dès lors il ne répond pas à la pensée du pays. Mais ce n'est pas non plus un message monarchique, ce n'est même pas un message énergiquement et résolument conservateur, ce n'est surtout pas un message de combat comme celui du 26 mai et c'est en quoi il mérite une certaine approbation.

Par contre, je comprends peu les recommandations adressées aux populations de l'Est par le gouvernement : on craint qu'elles ne se livrent à de trop vives réjouissances en l'honneur de la libération : il est très-bien sans doute de garder le deuil jusqu'à ce que l'Alsace et la Lorraine nous soient rendues; mais enfin, les départements qui supportent depuis trois ans le poids de l'occupation étrangère sont bien libres de choisir le meilleur moyen de manifester leur patriotisme. Ils sont heureux de redevenir Français, et ils veulent le dire tout haut, ce qui ne les empêche nullement de rester unis de cœur aux provinces perdues, ce qui fait ressortir au contraire la cruauté de la séparation et le désir d'y mettre un terme.

Si vraiment le silence était plus convenable, il faudrait qu'il ne fût pas imposé : se taire par ordre serait un témoignage médiocre et douteux de cette réserve que le gouvernement représente comme la seule attitude digne et patriotique; qu'est-ce qu'une tristesse officielle et quel effet moral pourrait-on attendre d'un deuil qui ne serait pas spontané?

La vérité est que l'on ne veut pas donner matière à des manifestations en l'honneur de la République et de M. Thiers; on sait que les populations de l'est aiment la République et regrettent M. Thiers.

Les réjouissances qui ont eu lieu sur plusieurs points au départ des Allemands n'ont pas été signalées par les cris de : Vive l'Assemblée ! vive Mac-Mahon ! On a acclamé, et beaucoup, la France, la République et M. Thiers. Tous les jours plusieurs dépêches sont expédiées à M. Thiers, le *libérateur*, par les populations délivrées et reconnaissantes.

On craint que ce mouvement ne s'accentue, ne s'étende, ne devienne comme le plébiscite spontané des populations de l'est. Ce résultat était probable, et il est déjà sensible; mais le gouvernement en neutralisait l'effet s'il en avait pris son parti avec bonne grâce et bonne humeur.

Vous avez ouï parler d'un nouveau et important mouvement préfectoral qui se prépare pendant les vacances; la vérité est qu'il se consomme définitivement à l'heure où je vous écris et qu'il paraîtra vendredi prochain au *Journal officiel*. Les mutations seront plus nombreuses que les révocations; mais, parmi ces dernières, on me signale celle de votre voisin, le baron Cottu, préfet de Saône-et-Loire.

Le baron Cottu est orléaniste et clérical, nuance du *Français*, ce qui le recommandait aux faveurs du gouvernement de combat; malheureusement, le baron Cottu qui a donné, au 2 décembre 1851, sa démission de je ne sais plus quelle fonction administrative, est un anti-bonapartiste de la plus belle eau; on lui envoie l'*Ordre* et le *Pays* qu'il n'ouvre même pas; en toute occasion il malmène les hommes et les choses du régime déchu; de plus, il était en relations personnelles avec M. Thiers qui l'aimait et qu'il vante encore à tout propos. On lui voit acheter le *Journal des Débats*, le *Temps*, parfois la *République française* qu'il préfère aux feuilles même modérées et convenables de la coalition.

Bref, il s'est classé parmi les malpensants, tout au moins parmi les modérés, les préfets sans poigne, les fonctionnaires dépourvus d'activité dévorante, il n'est pas fait pour le combat, si ce n'est contre le bonapartisme, c'est-à-dire contre l'une des fractions de la coalition. De là plaintes sourdes, puis protestations formelles appuyées sur des dénonciations, finalement immolation du baron Cottu sur l'autel de la concorde et aux mânes de l'empire. M.

## NOUVELLES POLITIQUES

Le message de M. le président de la République a été affiché dès hier soir à Paris, avec l'entête : *République française.*

Le conseil des ministres s'est réuni le 30 au matin, à dix heures.

On pense qu'il a dû s'occuper du mouvement préfectoral.

La plupart des députés sont déjà partis pour leurs départements respectifs et Versailles reprend son aspect majestueusement ennuyé.

Epinal a été évacué le 29, à 3 heures du matin, en présence de quelques centaines de curieux.

Ni cris, ni incident. La ville est pavoisée, satisfaite et calme.

La passage des troupes allemandes qui évacuent la Meuse, les Vosges et les Ardennes a lieu aussi partout sans inconvénients et dans le plus grand calme. Nancy et les autres villes du département ne seront définitivement libérées que le 1er août, et quelques villages frontières, le 2 au matin.

Le départ de la garnison allemande de Ramberwillers s'est effectué d'une manière satisfaisante. Le mouvement général de l'armée étrangère continue à s'opérer sans donner lieu à aucun fait fâcheux. Partout calme complet. A Lunéville, l'évacuation se poursuit. A Toul et à Saint-Die, elle a commencé le 29 au matin. Une compagnie du 106e est arrivée à Montmédy. Elle a été reçue avec joie, mais sans aucune espèce de cris ou autre manifestation.

La chaleur ayant causé beaucoup de maladies et même plusieurs décès dans l'armée allemande qui évacue en ce moment le territoire français, les chefs des troupes d'occupation ont reçu l'ordre de prendre des mesures pour que les étapes soient faites autant que possible la nuit.

Nous lisons dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 30 :

« Les troupes allemandes auront, jusqu'au bout, continué rigoureusement leurs exercices. Hier matin encore, on entendait le bruit de leurs canons dans la direction du Sud. Les artilleurs s'exerçaient au champ de manœuvre. Nous ajouterons qu'il y a trois jours, pendant la nuit, ils faisaient la petite guerre et tiraillaient dans les bois de Villers. »

La nouvelle de la capture par une frégate allemande, en station devant Carthagène, d'un navire espagnol monté par les insurgés de cette ville, a causé un non moins vif émoi en Allemagne que dans d'autres pays.

Au premier moment, on refusait d'y croire. La presse gouvernementale gardait le silence, la *Gazette de la Croix* applaudissait, mais les journaux indépendants, la *Gazette de Cologne*, le *National zeitung* et d'autres, n'hésitaient pas à se prononcer contre cette intervention intempestive.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 30 juillet, 10 h. 25 s.

La lettre de M. Jules Simon, répondant à M. Laborderie, dit qu'il n'a rien à retracter de ses écrits et de son discours; il déclare calomnieuse l'accusation qu'il ait été affilié à l'Internationale.

Bourse ferme; peu d'affaires.

Dresde, 30 juillet.

Le roi de Saxe est très-malade.

## VARIÉTÉS

### Une exposition de Pipes à Londres

Les commissaires de l'exposition permanente de Londres préparent une exposition de spécimens de toutes espèces de pipes à fumer de tous les pays du monde et depuis les premiers temps de l'usage du tabac.

Le *Moniteur* publie quelques intéressants extraits du rapport adressé sur ce sujet à la commission royale de l'exposition.

Il n'existe, dit ce rapport, qu'un très-petit nombre de collections spéciales de pipes ou d'appareils à fumer le tabac. On ne connaît guère que trois collections importantes, deux en France et une à New-York. La première a été donnée à la ville de Douai par un amateur, M. Berthoud; la seconde appartient à M. le baron Oscar de W..., à Paris. Quelques collections ethnographiques de costumes et d'ustensiles domestiques, en Europe et hors de l'Europe, contiennent des spécimens de pipes assez intéressants.

Un mémoire, publié dans la *Revue des antiquaires de Zurich*, et relatif aux anciennes forges du Jura bernois, parle de l'usage de fumer chez les anciens Romains, qui, par plaisir ou par soin thérapeuthique, fumaient des herbes aromatiques, telles que le thym et les feuilles sèches du noyer.

Les plus anciennes pipes connues sont mexicaines et datent d'avant la conquête de Fernand-Cortez : elles ont des formes compliquées et sont faites d'argile ou de bois.

Les pipes d'Orient et de l'extrême Orient sont innombrables, depuis la simple pipe turque en boue durcie du Bosphore jusqu'au chibouk d'argile, au bout d'ambre, avec ornements de pierres précieuses, jusqu'au narguilhé émaillé, et aux pipes d'Arménie, dont la fumée est aspirée par de longs serpenteaux. Puis viennent les pipes de Bagdad, de Bassorah, de Tiflis, à forme de cloche, et les carafes de noix de coco de Damas et de la Mecque. On trouve une grande variété dans les pipes de l'Inde, de l'archipel indien et des colonies anglaises, et de curieux modèles pour les appareils à fumer le tabac, l'opium et le haschisch, en Chine, en Corée et au Japon.

Les pays de l'Europe occidentale présentent les types les plus divers : la France surtout offre dans chacune de ses provinces des variétés géénérales et nombreuses, en terre, en bois, en métal, en porcelaine, en écume de mer.

On possède quelques spécimens de pipes du temps de Louis XIII et de Louis XIV, trouvés dans le lit de la Seine : ce sont des pipes de terre de la forme commune aujourd'hui.

La France offre un genre tout à fait indigène, et qui semble tenir de son esprit malin : c'est la *pipe politique*. Depuis le commencement de ce siècle, il n'y a peut-être pas un homme politique, en France, dont les traits n'aient été moulés ou sculptés, en portrait ou en caricature, sur des fourneaux de pipes. On prétend qu'un amateur a trouvé moyen de collectionner les pipes que de grands criminels avaient fumées dans leurs derniers jours.

Les pipes de l'Est de la France, dont la manufacture centrale est à Saint-Claude, ressemblent, la plupart, à celle de la Suisse, qui se fabriquent en porcelaine, en bois, en corne de chamois ou d'izar. Les pipes suisses ont à peu près un type marqué dans chaque canton; elles se rapprochent des types allemands dans la région du Tyrol, et des types piémontais et savoisien, du côté de l'Italie.

L'Allemagne offre une collection de types aussi divers que l'Orient; les pipes d'ambre de Vienne sont de vrais chefs d'œuvre; dans le Hartz et les montagnes de Bohême, les pipes sont au contraire des racines, brutes, tordues de la façon la plus extraordinaire. On connaît la pipe classique de l'étudiant allemand, qui, dans les universités joue un rôle aussi important que la rapière et les livres.

La Belgique et la Hollande ne présentent guère que leurs longues pipes de terre blanche, au fin et délicat tuyau, droit ou courbé, ou tourné en spirale.

L'Italie, l'Espagne et le Portugal ne fument que la cigarette ou le cigare.

La Suède et la Russie ont un curieux arsenal d'appareils à fumer; en Russie, à l'époque où un édit impérial interdit de fumer, on fabriqua des pipes dont le tuyau se dissimulait dans une canne de promenade.

On trouve en Sibérie des pipes d'ivoire fossile, dont ses habitants se servent pour fumer des champignons vénéneux desséchés. Les pipes des Cosaques du Don portent un briquet enfermé dans un cuir et attaché au tuyau; puis les pipes de graphite de l'Oural, et les petites pipes métalliques des Lapons.

Dans le Nouveau-Monde, le calumet indien, en pierre rouge d'Arkansas; les pipes de Guinée, qui rappellent le style égyptien, les pipes à double tuyau du Gabon, les pipes communes du Fellah, les pipes des Hottentots, dont le tuyau est formé d'une corne de taureau; les pipes de Lagos (Afrique centrale), faites d'argile aurifère, les pipes de Bosnie, en terre damasquinée d'argent; les pipes de bois des îles Marquises et les pipes du nord de l'Afrique, à deux fourneaux, etc.

Cette Exposition, comme le voit, promet d'être fort curieuse; elle sera surtout intéressante, si elle est bien ordonnée par quelque savant ethnographe et illustrée par des légendes, qui apprennent aux écrivains l'histoire et l'usage de ces étranges instruments de la vie domestique et même de la vie publique, chez les divers peuples du monde. Car aujourd'hui, tous les peuples connus, jusqu'aux cannibales de l'Afrique centrale, et aux anthropophages de la Polynésie, font usage du tabac ou d'autres fumées enivrantes. Et si le Micromégas du conte de Voltaire allait revenir visiter notre planète, il pourrait en toute vérité planter aux deux pôles, comme enseigne de la Terre, un étendard avec ces mots : Ici, l'on fume.

## FAITS DIVERS

Depuis la destruction de la fameuse maison d'arrêts pour dettes de la rue de Clichy, bien des personnes croient que la contrainte par corps est abolie : c'est là une erreur. La contrainte par corps n'a été supprimée que pour les débiteurs qui, sans se rendre passibles d'aucun délit, n'avaient pas remboursé à l'échéance l'argent emprunté.

Elle a été maintenue pour les condamnations en faveur du Trésor et pour ceux qui se rendent coupables d'une escroquerie ou d'un abus de confiance.

Dans ce dernier cas, le tribunal ajoute à la condamnation à quelques mois de prison, l'autorisation d'exercer la contrainte par corps pendant un temps déterminé, comme garantie des domages-intérêts auxquels l'accusé a été condamné.

Cette autorisation d'exercer la contrainte par corps n'est accordée au créancier que sur la production de titres réguliers et notamment d'une quittance du greffier de la Conciergerie, constatant qu'il a été payé la somme de 45 fr. pour un mois de nourriture et de frais d'entretien du condamné.

On lit dans le *Journal de Ribérac* :

La commune d'Eygurande Gardedeuil, canton de Montpont, vient d'être douloureusement impressionnée par le drame suivant :

Le 13 du courant, vers les deux heures de l'après-midi, après avoir cueilli des cerises, Jean Thouvenin, âgé de 19 ans, demeurant avec sa famille au village de Prunier, et Désiré Poisson, enfant âgé de neuf ans, se sont endormis, couchés l'un près de l'autre, à l'ombre d'un chêne, à deux cents mètres environ des maisons.

Tout à coup, le premier est éveillé par les cris et les pleurs poussés par le jeune Poisson, qui lui dit : « Je sens quelque chose de froid sur mon ventre, et je souffre beaucoup. »

Thouvenin se hâte de le déshabiller et trouve dans ses vêtements une énorme vipère, qui l'a mordu au ventre en plusieurs endroits, et le sang coulait.

Prévenu aussitôt, le père Poisson est arrivé, ainsi que tous les habitants du village; mais aucun d'eux ne sait ou n'a pas ce qu'il faut pour cautériser les morsures du reptile venimeux, et l'enfant gonflait à vue d'œil. On le transporta à la Molle, où se trouve Mme Collot, qui, en maintes circonstances de ce genre, a sauvé la vie à plusieurs personnes.

Mais, cette fois, le cas était trop grave et le gonflement trop prononcé pour qu'elle pût arracher à la mort cette nouvelle victime des innombrables reptiles qui infectent la Double. Le jeune Désiré Poisson est mort après d'affreuses convulsions et trois heures après avoir été mordu.

Mano est parfaitement calme; il mange, boit et dort comme s'il n'était encore que prévenu. Un gardien lui tient compagnie dans sa cellule, et à eux deux ils font d'interminables parties de cartes dans lesquelles le condamné a souvent la victoire; il joue avec un plaisir et une attention très soutenus.

Le gardien-chef est content de lui, en raison de la douceur « extraordinaire » de son naturel. l'aumônier de la prison, avec lequel Mano est en rapports depuis plusieurs jours, n'a pu arracher de lui aucun aveu : « J'aurai le couperet sur le cou, lui a dit un jour le condamné, et je n'avouerai rien, car je suis innocent. C'est terrible de mourir innocent, tandis que le coupable est à l'abri. »

Me de Brezets, son avocat, nous assure-t-on, est allé le voir et n'a pu tirer de lui autre chose que ces mêmes protestations d'innocence.

On se rappelle qu'au lendemain de la condamnation prononcée par la cour de la Gironde, M. le président des assises reçut une lettre anonyme, dont l'auteur innocentait Mano en se déclarant seul coupable des assassinats de Tastous.

L'auteur ajoutait que dévoré de remords et sentant sa fin prochaine, il attendait ce moment pour se dénoncer. Parcille lettre aurait été reçue par le magistrat d'Agen qui a prononcé la sentence, et envoyée à la chancellerie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Ce

*boulevard St-Germain, 79, Paris*

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 franc.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 24e fascicule, D à DEG, est en vente.

En vente partout *la partie déjà publiée de l'Histoire de la Révolution de* 1870-71, formant 100 livraisons à 10 c., 20 séries à 50 c., ou un très beau et très fort volume du prix de 10 francs.

**Revue scientifique**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (19 JUILLET 1873).

Les Almanachs astronomiques. — G. J. Allmann : Les îles de corail et leurs architectes. — J. Delbœuf : La mesure des sensations. — Laussedat : La télégraphie optique. — Bul. letin des Sociétés savantes. — Chronique scientifique.

**Revue politique et littéraire**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (19 JUILLET 1873).

La semaine politique. — Revue diplomatique : Le voyage du shah de Perse en Europe. — R. P. Hyacinthe : L'ultramontanisme et la Révolution. — Enquête parlementaire sur le 4 septembre : Dépositions de MM. de Freycinet, Farcy, Brunet, Clavel, Chanzy, Bourbaki, Faidherbe. — Halleguen : M. de la Villemarqué, le *Barzaz-Breiz*. — Causerie littéraire. — Bibliographie.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris.

## BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 30 JUILLET

| AU COMPTANT | COURS DE CLOTURE D'HIER | COURS DE CLOTURE D'AUJOUR | HAUSSE | BAISSE |
|---|---|---|---|---|
| 3 0/0.... | 56 35 | 56 45 | .10 | ... |
| 3 1/2 0/0 | 82 25 | 81 75 | ... | .50 |
| 5 0/0 (anc.) | 90 65 | 90 70 | .05 | ... |
| 5 0/0 (nouv) | 91 25 | 91 40 | .15 | .. |

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 30 Juillet 1873.

| PRÉC CLOTURE | VALEURS | PREMIER COURS | DERNIER COURS |
|---|---|---|---|
| 56 30 | 3 0/0 Français | 56 30 | 56 40 |
| 91 25 | 5 0/0 Emprunt (1872) | 91 25 | 91 35 |
| 90 62 | 5 0/0 Libéré (1871) | 90 62 | 90 72 |
| 60 47 | 5 0/0 Italien | 60 40 | 60 45 |
| ... | Banque de France | 4195 | 4197 |
| 1073 | Foncier estampillé | 1071 | 1076 |
| 352 | Crédit Mobilier | 363 | 365 |
| ... | Crédit Lyonnais | 642 | 642 |
| ... | Société Générale | 558 | 560 |
| ... | Mobilier Espagnol | 396 | 392 |
| ... | Orléans | ... | ... |
| 990 | Nord | 990 | ... |
| 858 | Paris-à Lyon et Médit | 860 | 861 |
| 753 | Autrichiens | 748 | 747 |
| ... | Lombards | 425 | 425 |
| 442 | Suez | 442 | 443 |
| 423 | Délégations | 422 | ... |
| 92 1/2 | Consolidés à Londres | 92 7/16 | 92 1/2 |

BONS DU TRÉSOR : 3 mois à 5 mois. 4 1/2 0/0 ; 6 mois à 11 mois 5 0/0 ; A un an 5 1/2 0/0

## CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 30 juillet 1873.

| NUMÉROS | SORTES | FRANCE | ESPAGNE | PIÉMONT | ITALIE | PROUSSE | SYRIE | Côte rive Sibérie | BENGALE | CHINE | CANTON | JAPON | POIDS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 43 | Org. | 6 | » | 5 | 11 | 1 | 3 | 1 | 10 | 2 | » | 4 | 3654 |
| 16 | Tra. | 3 | » | » | 1 | 1 | » | » | » | 7 | 1 | 3 | 1219 |
| 28 | Grég. | 8 | » | » | 4 | » | 2 | » | 3 | 7 | 1 | 3 | 1935 |
| 10 | Div. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 3 | Bob. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| » | Lain. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 100 | | 17 | » | 5 | 16 | 2 | 5 | 1 | 13 | 16 | 2 | 10 | 6808 |
| | BALLOTS PESÉS | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Org. | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 2 | 95 |
| 8 | Tra. | » | » | 3 | » | » | » | » | 1 | 2 | » | 2 | 287 |
| 18 | Grég. | 1 | » | » | » | » | » | » | 3 | 13 | » | 1 | 900 |
| 1 | Div. | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| 30 | | 1 | » | » | 3 | » | » | » | 4 | 16 | » | 5 | 1262 |

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 2381 nos
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 855 nos

SAINT-ÉTIENNE, 29 juillet 1873.

| NUMÉROS | SORTES | FRANCE | PIÉMONT | ITALIE | BENGALE | CHINE | CANTON | JAPON | PROUSSE | PERSE | SYRIE | POIDS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 10 | Organsin | » | » | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | » | » | 1 | 755 77 |
| 10 | Trames | » | » | » | » | 8 | 1 | 1 | » | » | » | 690 87 |
| 1 | Grèges | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 47 78 |
| » | Diverses | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » » |
| » | Bobines | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » » |
| 21 | | » | » | 1 | 2 | 12 | 2 | 3 | » | » | 1 | 1494 42 |
| | BALLOTS PESÉS | | | | | | | | | | | |
| » | Organsin | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » » |
| 1 | Trames | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 44 62 |
| 4 | Grèges | 1 | » | » | » | 3 | » | » | » | » | » | 225 23 |
| » | Diverses | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » » |
| 5 | | 1 | » | » | » | 4 | » | » | » | » | » | 269 85 |

12 Décreuvages ..... 2 Grèges
18 Ouvrées ..... 3 Moulinées

VALENCE, 29 juillet.

| | | |
|---|---|---|
| » Organsins | » | » |
| » Trames | » | » |
| 5 Grèges | 260 | » |
| » Ballots pesés | » | » |
| 5 Total | 260 | » |
| Opérations de décreuvage | 3 | » |
| Dernier numéro placé | 64 | » |
| Total du 1er au 26 | 4628 | » |

AUBENAS, 29 juillet.

| | | |
|---|---|---|
| 5 Organsins | 533 | » |
| 1 Trames | 91 | » |
| 10 Grèges | 876 | » |
| 12 Ballots pesés | 673 | » |
| 28 Total | 2173 | » |
| Opérations de décreuvage | 12 | » |
| Dernier numéro placé | 333 | » |
| Total du 1er au 29 | 28244 | » |

## COURS OFFICIEL DES DENRÉES

*du 20 au 26 juillet.*

| | | Prix moyen. |
|---|---|---|
| **Marché aux grains.** | | |
| Blé | l'hectolitre | 25 50 |
| | le quintal métrique | 34 » |
| Farine ronde | — | 45 60 |
| Seigle | l'hectolitre | 14 » |
| Orge | — | 12 60 |
| Sarrasin | — | 13 80 |
| Maïs | — | 14 35 |
| Avoine | — | 9 90 |
| Pois | le quintal métrique | 32 50 |
| Lentilles | — — | 41 » |
| Haricots | — — | 30 50 |
| **Marché des bestiaux sur pied (Vaise).** | | |
| Bœuf | le quintal métrique | 197 » |
| Vache | — | 194 » |
| Veau | — | 193 » |
| Mouton | — | 186 » |
| Porc | — | 136 » |
| **Marché en gros de la Martinière.** | | |
| Dindes | la pièce | 6 » |
| Oies | — | » » |
| Canards | — | 2 15 |
| Volailles | — | 4 » |

| | | |
|---|---|---|
| Poulets | — | 2 » |
| Pigeons | — | 1 » |
| Beurre | le kilogramme | 2 10 |
| Œufs | le cent | 6 » |
| Fromages | le kilogramme | 1 40 |

**Marché en gros des fruits et legumes.**

| | | |
|---|---|---|
| Pommes de terre | le quintal métrique | 11 » |
| Châtaignes | — | » » |

**Criée de la marée.**

| | | |
|---|---|---|
| Marée fine | le kilogramme | 1 90 |
| Marée ordinaire | — | » 80 |
| Huitres | le cent | » » |

**Marché de la pêcherie.**

| | | |
|---|---|---|
| Carpes | le kilogramme | 1 60 |
| Tanches | — | 3 » |
| Brochets | — | 4 » |
| Brochetons | — | » » |

**Criée du gibier.**

| | | |
|---|---|---|
| Lièvres | la pièce | » » |
| Perdreaux | — | » » |
| Bécasses | — | » » |
| Faisans | — | » » |
| Alouettes | la douzaine | » » |

**Marché en gros des vins à Serin.**

| | | |
|---|---|---|
| Vins du Beaujolais...1871 | l'hectolitre | 60 » |
| Vins du Beaujolais...1872 | — | 50 » |
| Vins du Mâconnais...1872 | — | 50 » |
| Vins de Villefranche .1872 | — | 50 » |
| Vins du Bugey.....1872 | — | 45 » |

**Divers en boutique.**

| | | |
|---|---|---|
| Pain de ménage | le kilogramme | » 45 |
| Bœuf | — | 1 80 |
| Vache | — | 1 70 |
| Veau | — | 1 80 |
| Mouton | — | 1 80 |
| Porc | — | 2 » |

**Divers aux halles.**

| | | |
|---|---|---|
| Pain de ménage | — | » 42 |
| Bœuf | — | 1 60 |
| Vache | — | 1 50 |
| Veau | — | 1 70 |
| Mouton | — | 1 70 |
| Porc | — | 1 80 |

**Fourrages.**

| | | |
|---|---|---|
| Foin | le quintal métrique. | 7 » |
| Pail | — — | 4 50 |

## BULLETIN METEOROLOGIQUE

**du 30 juillet**

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

| THERMOMÈTRE minima | THERMOMÈTRE maxima | PRESSION baromét. | ÉTAT du ciel | VENT à 7 h. du m |
|---|---|---|---|---|
| — | A MIDI | — | — | — |
| + 23° | + 30° | 0,747 | nuageux | S-O |

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage 0,00
Sa température + 25°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage 0 75
Sa température + 23
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 juillet 0,051

SITUATION GÉNÉRALE.

La dépression barométrique de la Suède s'étend sur le golfe de Bothnie, on signale aussi une baisse en Bretagne, les vents sont faibles, très-variables et le ciel nuageux.

Thurso, Dunkerque, Cherbourg, pression moyenne, mer tranquille.

Roche-sur-Yon, Brest, Biarritz, pression faible, vent variable, orages p r places, mer peu agitée.

Palerme, Florence, Constantinople, Alger, vent faible, ciel beau, mer belle.

## SPECTACLES DU 31 JUILLET

CONCERTS DE BELLECOUR

PREMIÈRE PARTIE

| | |
|---|---|
| Le Bijou perdu (ouverture) | Adam. |
| Polka des Clowns | O. Métra. |
| Anna Bolena (fantaisie concert.) | Bellini. |
| Marche Egyptienne | J. Strauss. |

DEUXIÈME PARTIE.

| | |
|---|---|
| Les Diamants de la Couronne | Auber. |
| La Vierge des bois (valse) | Douard. |
| Le Fremesberg | Kœuneman. |

On commencera à 8 heures 1/2.

GRANDE MÉNAGERIE DES INDES DE E. PIANET

Cours du Midi, côté Rhône.

Tous les jours de 2 heures à 9 heures du soir, exposition de l'*Orang-Outang* ou homme des bois.

Le soir à 8 heures 1/2 grande représentation.

Avis aux amateurs. – Jeudi 31 juillet, à 3 heures 1/2, repas des serpents.

GRANDE MÉNAGERIE BIDEL

Cours du Midi, près la gare de Perrache.

Tous les jours, sans exception, **deux grandes représentations**, la première à 3 heures 1/2, la deuxième à 8 heures 1/2.

**A VENDRE** à l'essai un très BON CHIEN D'ARRÊT race épagneule, âge de 3 ans. — Prix 200 francs. — S'adresser au bureau du journal.

# RENTE ITALIENNE

**5 0/0**

Paiement immédiat des coupons de juillet en espèces, moyennant 1 0/0 de commission.
C. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon. 966

**OBLIGATIONS**

**DES CHEMINS DE FER OTTOMANS**

Tirage du 1er août. — 50 lots: 800,000 fr.

**GROS LOT: 600.000 Fr.**

En versant dix francs pour une obligation, quarante-cinq francs pour cinq obligations ou quatre-vingts francs pour dix obligations chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage.

**ANALYSES CHIMIQUES**

de terres, engrais, minerais et substances alimentaires.
Par BOULADE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Les Magasins de Lingerie

**DE Mlle STORCK**

SONT TRANSFÉRÉS

**8, place des Terreaux, 8**

MAISON DE L'HOTEL DE MILAN

**ON DEMANDE** un jeune homme ayant voyagé et connaissant l'article blanc.

On demande également un jeune homme connaissant l'article blanc et ayant fait la place. Inutile de se présenter si on n'a pas de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal. 1238

**DOCTEUR MOURGUE**

**dentiste**

**15, rue de Lyon, 15**

IMPRIMERIE B. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

## ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me NÉRARD, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89, successeur de Me Treppoz.

**VENTE**

volontaire, ensuite de conversion de saisie immobilière, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot de

**DEUX MAISONS**

contiguës, situées à Lyon, rue Villeroy, 32 et 34.

Mise à prix..... 20.000 fr.

Adjudication fixée au samedi deux août mil huit cent soixante-treize, à midi.

Pour extrait :
Signé : NÉRARD, avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Nérard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89, et à Me Ruby, avoué en la même ville, rue Centrale, 31, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 1308

Etudes de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1, et de Me BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13.

**VENTE**

par voie d'expropriation forcée, en un seul lot,

**D'IMMEUBLES**

consistant en maison d'habitation, dépendances, cour, jardin, destinés à une institution de jeunes gens, et d'objets mobiliers garnissant les immeubles.

Le tout situé à Brignais, lieu dit Garelle, canton de Saint-Genis-Laval, arrondissement de Lyon, département du Rhône.

Adjudication au samedi seize août mil huit cent soixante-treize, à midi.

Mise à prix..... 8.000 fr.

Signé : GUILLERMAIN, avoué. 1286

Etudes de Me GERIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, et de Me LIONS, notaire à Condrieu (Rhône).

**VENTE**

par licitation, en l'étude et par le ministère de Me Lions, notaire à Condrieu (Rhone), en trois lots séparés, d'une masse de

**BATIMENTS**

comprenant caves voûtées, granges, fenils, celliers, cours, écuries, hangars, etc., situés sur la commune de Saint-Romain-en-Gall, canton de Condrieu, dépendant de la succession Remilly.

Adjudication au dimanche dix-sept août mil huit cent soixante-treize, à midi, en l'étude de Me Lions, notaire.

Cette vente est poursuivie à la requête et diligence de :

1. Monsieur Antoine Remilly, propriétaire et géomètre, demeurant à Vienne (Isère);

2. De Marie-Michelle Remilly, épouse assistée et autorisée de Michel Malcour, marchand de vin, avec lequel elle demeure à Vienne;

Lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Gerin, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure rue de l'Hôtel-de-Ville, 65;

Contre :

1. Monsieur Jean-Claude Remilly, propriétaire, demeurant à Givors;

2. Monsieur Etienne-Henry Remilly fils, propriétaire, demeurant à Saint-Romain-en-Gall;

3. Monsieur Michel-Claude Remilly, propriétaire, demeurant à Saint-Romain-en-Gall;

4. Dame Marie-Claudine Remilly, épouse assistée et autorisée de Claude-Antoine Remilly, chapelier, avec lequel elle demeure à Givors;

5e Dame Marie-Louise Remilly, épouse assistée et autorisée de monsieur Jean-Fleury Bautrand, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saint-Romain-en-Gall, lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Rombaud, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, place des Terreaux

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-sept juin mil huit cent soixante-treize, enregistré, expédié, notifié à avoué et signifié à partie.

*Désignation des bâtiments à vendre*

La masse des bâtiments à vendre est située sur la commune de Saint-Romain-en-Gall, et fait partie du domaine Remilly; elle sera vendue en trois lots séparés, savoir :

Premier lot.

Le premier lot se compose d'un tènement d'immeuble situé à l'angle nord-ouest de la masse, comprenant caves voûtées, avec grange, fenil et deux celliers au-dessus; il est confiné à l'est par une écurie qui dépendra du troisième lot ci-après décrit, au nord par le lot des héritiers de Michel Remilly dégagement entre deux, à l'ouest, par le chemin desservant le domaine, au midi par le même chemin avec entrée sur cette face.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Deuxième lot.

Le deuxième lot consiste en un tènement d'immeuble situé à l'angle nord-est de la masse, comprenant écurie, hangar, ecurie de chèvres avec chambres au-dessus et cuisine, le tout confiné à l'est et au nord, par les terrains des enfants de Michel Remilly, dégagement entre deux; à l'ouest, par les cuisines, fournils et cour du troisième lot, ci-après décrits.

Mise à prix cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Troisième lot.

Le troisième lot comprend tout le surplus des bâtiments situés entre le premier et le second lot et au midi de la masse générale, savoir : Ecurie avec fenils au-dessus, cuisines avec greniers au-dessus, terrasse et fenière faisant suite, au midi, aux bâtiments qui précèdent le hangar; au sud de la cour est la forge, en outre le grand hangar situé au midi de la forge du deuxième lot et le portail qui sera exclusivement réservé à ce lot.

Ce lot est confiné au nord par les terrains de Michel Remilly, dégagement entre deux; à l'est, par le deuxième lot dans toute sa longueur; au nord, par le hangar du deuxième lot; encore à l'est, par les susdits terrains dégagement entre deux; à l'ouest, par le chemin desservant le domaine et par le premier lot ci-dessus.

Mise à prix deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

En conséquence qu'il sera procédé au Palais de Justice et par le ministère de Me Lions, notaire à Condrieu, (Rhône), à la vente aux enchères publiques au profit du plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus décrits le dimanche dix-sept août mil huit cent soixante-treize, à midi, sur les mises à prix ci-dessus, fixées par le jugement précité.

Outre l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges.

Signé : GERIN, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Gerin et Rombaud avoués, ou à Me Lions, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. 1306

**ON DEMANDE** un représentant connaissant le commerce des huiles. — S'adresser au bureau du journal. 1254

Etude de Me PALLIÈRE, notaire à Meximieux.

**Vente par licitation**

En l'étude de Me Pallière, notaire à Meximieux.

Adjudication au dimanche dix-sept août mil huit cent soixante-treize, à deux heures après midi, d'une jolie

**MAISON DE CAMPAGNE**

Appelée château de Bouqueterre, près la gare de Meximieux (Ain).

Cette maison, dépendant de la succession de madame veuve Deleuze, est nouvellement construite. Elle est flanquée de deux tourelles et se compose : au rez-de-chaussée, de cuisine, salle à manger, salon, cabinet et chambres; de six chambres au premier étage et greniers au-dessus; caves voûtées, écuries, fenil, remises et autres dépendances, jardin potager et d'agrément, verger, jet d'eau; le tout clos de murs, claire-voie et portail en fer sur la route.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de..... 8,000 fr. 1307

Samedi prochain, deux août, à onze heures du matin, dans les lieux mêmes où ils se trouvent, rue Terme, 15, au rez de chaussée, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant, divers objets mobiliers saisis, tels que banques, glaces, pendules, machine à coudre, vitrines, appareils à gaz, compteur, chapeaux feutre et soie, tables, chaises, commode, etc., etc. 1309

**VACHES BRETONNES**

A VENDRE chez M. Jacolin, aubergiste, marché aux bestiaux, Lyon-Vaise, par M. Gy, propriétaire à Carnac (Morbihan), qui se charge aussi d'acheter à la commission. 1305

**UN ALSACIEN** d'âge mûr demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

Etude de Me MARCLAND, avoué à Lyon, rue Mercière, n 34.

ERRATUM. — Revenu brut de la maison indivise entre les consorts Willermoz, Mantellier et Martin, dont la vente par la licitation est fixée au 2 août prochain, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, huit mille francs ..... 8,000 fr.
qu'on aurait dû dire au lieu de ..... 11,800 fr.
1310

Etude de Me CURTY, notaire à Lyon, rue de Lyon, 30.

**A VENDRE**

**DOMAINE**

situé dans le Bugey, comprenant prés, terres, bois, pâturages, d'une contenance de soixante-deux hectares.

Revenu net.. 3.000 fr.
Prix..... 80.000 fr.
Riche pays de chasse.
S'adresser audit notaire. 1277

**A VENDRE**

à de très-bonnes conditions

**LES AGENCEMENTS**

d'un magasin de gros et de détail, avec succession de bail, situé rue de Lyon.

La disposition du rez-de-chaussée et de l'entresol se communiquant, faciliterait considérablement l'exploitation d'un commerce de bonneterie, chemiserie, de blanc, etc.

S'adresser à M. Essertail, cours de Brosses, 9, de 11 à 2 heures. 1227

**DÉPURATIF DU SANG**

Le sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie **Quet**, rue de la Préfecture, 5. 111

Etude de Me FORQUET DE DORNE, notaire à Chevagnes (Allier).

**A VENDRE**

par adjudication volontaire, même sur une seule enchère, en bloc ou en deux lots, le dimanche trente-un août mil huit cent soixante-treize, à midi, à Chevagnes, en l'étude et par le ministère de Me Forquet de Dorne, notaire,

**DEUX DOMAINES**

SITUÉS COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-CHASSES, CANTON DE CHEVAGNES

Ces deux domaines contigus, appelés les *Moreaux* et *Ersats*, comprennent des bâtiments d'habitation pour laboureurs et des bâtiments d'exploitation, jardins, chenevières, vergers, terres, prés, pâtures, étang et bois. Ils ont une superficie d'environ 204 hectares.

Seront compris dans l'adjudication les fonds de semences et de cheptel.

Ces domaines sont traversés par la rivière l'Acolin, par la route de Lucenay-les-Aix à Chevagnes et par divers chemins, notamment celui de la Chapelle-aux-Chasses à Paray-le-Fresil.

Il y existe une marnière d'excellente qualité.

Le domaine des *Moreaux* est susceptible d'être vendu en détail.

On peut trouver bon fermier sur le pied de 4 0/0 de la valeur.

Mise à prix :

Pour le bloc..... **220.000**
Pour chacun des domaines..... **110.000**

S'adresser, pour visiter, à M. de Brachet, propriétaire à Chevagnes, et, pour traiter, à M. Forquet de Dorne, notaire, dépositaire des plans de propriété et du cahier des charges. 1225

**NORTH GERMAN LLOYD**

Lignes de steamers de 3,000 tonneaux, 700 chevaux

**Via Havre et Southampton**

**PARIS A NEW-YORK**

tous les lundis et vendredis.

**PARIS A BALTIMORE**

tous les mercredis.

**ANTILLES, VENEZUELA, NOUVELLE-GRENADE**

**AMÉRIQUE CENTRALE. NORD et SUD, PACIFIQUE. CHINE et JAPON.**

le 10 de chaque mois de Southampton.

MM. LHERBETTE, KANE & Cie, agents.
A PARIS, rue du Quatre-Septembre, 33;
AU HAVRE, place du Commerce, 87.

Expédition à prix réduits des échantillons et petits colis de **Paris aux Etats-Unis**, le **jeudi** et le **samedi** avant quatre heures

**MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU**

AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES

Dont le traitement aurait été infructueux

**Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné**

**Depurato-tonique, Regénérateur du sang et des humeurs**

Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels

*Expéditions par correspondance*

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl.
**RUE PIZAY, 12**, au premier étage, *près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon*

**A CÉDER**

dans une ville de Province de 40,000 habitants (frontière d'Italie),

**UNE MAISON DE**

**COMMERCE DE TOILERIE**

**(Gros et Detail)**

Pour traiter, écrire à M. Jules DAVID, 12, rue de Lyon, à Lyon.

Un capital de 140 mille francs sera, si on le désire, laissé au preneur pour quelques années moyennant la garantie du tiers de cette somme. 1248

**A VENDRE**

**Une Presse hydraulique**, puissance un million de kil., avec 5 pompes et une machine à vapeur de 5 chevaux y accouplées. — **Un Marteau-Pilon** du poids de 500 kil., jambages en fer — **Deux cisailles poinçonneuses**, pouvant couper de 5 à 6 centimètres carrés — **Trois Martinets. — Une Machine à vapeur verticale, à balancier**, de la force de 6 chevaux. Bâches en fer, grues et divers outils propres à l'industrie métallurgique.

S'adresser à l'usine Meunier-Tillard frères, Bouchage et Cie, chemin de Gerland, 14, Lyon-Guillotière. 1299

**600,000 fr. à gagner le 1er août**

L'EMPIRE OTTOMAN fera le 1er août le 21e tirage des obligations des CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE; le premier numéro sortant gagne 600,000 francs, le deuxième 60,000 francs, les quatre suivants chacun 20,000 francs, etc., etc. L'obligation rapporte 12 francs, elle est remboursable à 400 francs et 3,600,000 francs de lots sont affectés à 6 tirages par an. M. Nonnast ESTIBAL, fermier d'annonces, 2, rue Drouot, à Paris, cède ces obligations à 220 francs, payables par à-comptes mensuels, le premier versement est de 10 francs, les autres de 20 francs par mois Dès le premier versement on a droit aux coupons aux remboursements et à toutes les chances des tirages. Envoyer autant de fois 10 francs qu'on désire d'obligations.

Les listes des numéros sortis sont envoyées *franco* à chaque tirage.

**EAU DE VICHY** **source de Saint-Yorre**. La plus froide, et par suite, la plus gazeuse et la moins altérable par le transport. Elle est souveraine contre les *maladies du foie, de l'estomac et des reins, le diabète et la goutte.*

*Pastilles digestives et Sels naturels de Vichy pour boisson et bains.*

Dépots à Lyon à la pharmacie des Célestins et chez les pharmaciens principaux. 913

**Mme CHRÉTIEN**

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de dix h. du matin à cinq h. du soir.

**9, rue Bourbon, au 1er, Lyon.**

**AVIS AUX FAMILLES** Leçons de langue italienne. — Théorie pratique. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Les personnes qui ont besoin de **monnaie en billon** peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Lyon*, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

## BOURSE DE PARIS — *Mardi 29 Juillet (de midi à 3 1/2 h.*

| RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME | | Précéd. clôture | Dernier cours |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 | cpt | 56 45 | 56 35 |
| 3 jouissance janvier | 31 | 56 40 | 56 30 |
| 5 0/0 Empr. j. août | cpt | 90 80 | 90 65 |
| 5 Jouiss. nov. | 31 | 90 80 | 90 62 |
| 5 0 0 Empr. 1872, 14 f. 50 p. | cpt | 91 40 | 91 25 |
| 5 Jouiss. 16 août | 31 | 91 45 | 91 25 |
| 4/12 0/0 j. 22 sept | cpt | 82 25 | 82 25 |
| Banque de France | cpt | 4200 .. | 4205 .. |
| Comptoir d'escompte | cpt | 560 . | ... . |
| 500 f. j. février | 31 | 560 . | 557 50 |
| Crédit agricole | cpt | 450 .. | 400 . |
| Crédit foncier | cpt | 762 50 | 760 50 |
| 500 fr. — 250 fr. p. | 31 | 762 50 | 765 .. |
| Société générale aig. | cpt | 481 25 | ... .. |
| Cred. indust. 500 fr. — 125 fr. | 31 | 645 .. | 645 . |
| Crédit mobilier | cpt | 347 50 | 352 50 |
| 500 fr. j. | 31 | 347 50 | 352 50 |
| Société de Dépôts. J. nov. | cpt | 550 .. | 348 75 |
| Société générale | cpt | 560 . | 556 25 |
| 500 fr. — 250 fr. p. | 31 | 560 . | 557 50 |
| Crédit lyonnais | cpt | 647 50 | 647 50 |
| 500 f. — 250 f. p. J. janv. | 31 | ... .. | 645 .. |
| Est | cp. | 503 75 | 505 .. |
| 500 fr. j. nov. | 31 | 508 75 | 502 50 |
| Paris-Lyon-Méditeran | cpt | 862 50 | 860 |
| 500 fr. j. novembre | 31 | 862 50 | 855 75 |
| Midi | cpt | 586 25 | 580 .. |
| 500 fr. j. juillet | 31 | ... .. | ... . |
| Nord | cpt | 995 .. | 990 .. |
| 400 fr. j. juillet | 31 | ... . | 990 .. |
| Orléans | cp. | 822 50 | 822 50 |
| 500 fr. j. octobre | 31 | ... . | 820 . |
| Ouest | cpt | 523 75 | 523 75 |
| 500 fr. j. octobre | 31 | ... .. | ... . |
| Gaz | cpt | 690 .. | 687 50 |
| 250 fr. j. octobre | 31 | 690 . | 685 . |
| Ce transatlantique | cpt | 275 . | 270 . |
| 500 fr. j. juillet | 31 | ... . | 270 .. |
| Canal de Suez | cpt | 446 25 | 445 25 |
| 500 fr. j. janvier | 31 | 445 . | 447 .. |
| Suez. — Délégations | cpt | 428 75 | 420 .. |
| Espagne 3 0/0 extérieur | cpt | 19 3/4 | 19 7/8 |
| Jouissance juillet | 31 | ..../. | ..../. |
| Etats-Unis 5 0/0 | cpt | ..../. | 106 3/4 |
| Jouissance novembre | 31 | ..../. | ..../. |
| Italien 5 0/0 | cpt | 60 60 | 60 30 |
| Jouissance janv. | 31 | 60 50 | 60 47 |
| Dette turque 5 0/0 | cpt | 52 76 | 52 .. |
| Crédit foncier d'Autriche | cpt | 845 .. | 832 20 |
| 500 fr. jouiss. janvier | 31 | 841 25 | 832 50 |
| Crédit mob. espagnol | cpt | 397 50 | ... .. |
| 500 fr. j. janvier | 31 | 397 50 | 396 25 |
| Autrichiens | cpt | 755 .. | 755 . |
| 500 fr. jouiss. janv. | 31 | 755 75 | 753 75 |
| Autrichiens nouveaux | 31 | ... .. | ... .. |
| 500 f. 200 f. p. j. janvier. | cpt | ... .. | ... . |
| Sud-Autrichien-Lombard | cpt | ... .. | 425 . |
| 500 fr. jouiss. nov. | 31 | 425 . | 425 .. |
| Nord de l'Espagne | cpt | ... .. | 85 .. |
| 500 fr. — J. janv. 1865 | 31 | ... .. | ... . |
| Romains. — J. oct. 1865 | 31 | 91 25 | 91 . |

| OBLIGATIONS | | Précéd. clôture | Dernier cours |
|---|---|---|---|
| Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier. | | 430 . | ... . |
| Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id. | | 210 . | 210 .. |
| Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept. | | 432 50 | 420 .. |
| V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août. | | 450 | 450 .. |
| V. de Paris 1869 r 400 j. janv | | 286 25 | 285 .. |
| V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv. | | 246 .. | 246 50 |
| Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov. | | . | 81 50 |
| Ville de Lille 1860 — avril. | | 89 50 | 89 50 |
| id. id. 1868 — janv. | | 86 25 | 86 25 |
| Ville de Roubaix | | 36 .. | ... .. |
| V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars | | ... . | ... .. |
| V. de Bruxelles 1868, id. janv | | ... . | ... .. |
| Foncières 4 0/0 j. novem. | | 440 .. | 440 .. |
| id. id. 4e id. | | 85 . | 85 .. |
| id. id. 1863 id | | 427 50 | 426 25 |
| id. 3 0/0 id. | | 410 .. | 410 . |
| id. 4e id. | | 82 .. | 82 50 |
| Communales mai | | 345 .. | 342 50 |
| id. 5e id. | | 68 50 | 69 .. |
| Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août. | | 405 50 | ... .. |
| Id. 5 0/0 juin. | | 410 .. | 407 50 |
| Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr. | | ... .. | ... .. |
| — 6 0/0 r. 600 fr. | | ... .. | 375 .. |
| Rembourrables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr. — Int. à 1250 f. | Orléans 1843, 4 0/0. janvier. | ... .. | ... .. |
| | Rouen 47-49, 5 0/0. juin | ... .. | ... .. |
| | Havre 1854, 5 0/0 septem | ... .. | ... .. |
| | Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre | ... .. | ... .. |
| | Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier | ... .. | ... . |
| | Est 5 0/0, r. à 650 fr. juin. | 436 .. | 435 .. |
| | Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv. | ... .. | ... . |
| | Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct. | 470 50 | ... . |
| | Bourbonnais janvier | 271 . | 276 .. |
| | Médit. 1852-55, gar id. | 287 50 | 287 50 |
| | Nord id. | 278 .. | 278 50 |
| | Orléans id. | 275 75 | 272 .. |
| | Victor-Emman. gar oct. | 267 75 | 270 .. |
| | Grand-Central janvier. | 272 .. | 264 .. |
| | Genève 1855 id. | ... .. | ... .. |
| | id. 1857 id. | 264 .. | ... .. |
| | Lyon 3 0/0 oct. | 280 .. | ... .. |
| | Lyon fusion janvier. | 271 . | 271 50 |
| | Lyon 1866 oct. | 268 75 | 268 75 |
| | Ouest, g. p. l'Etat janvier. | 272 . | 272 . |
| | Midi, g. p. l'Etat id. | 272 .. | 271 50 |
| | Est, g. p. l'Etat juin. | 269 25 | 267 .. |
| | Ardenn. g. p. l'Etat. janvier. | 268 50 | 268 50 |
| | Dauphiné, g. p. l'Etat id. | 271 .. | 269 50 |
| | Charentes id. | 253 75 | 253 75 |
| | Vendée id. | 230 .. | 230 .. |
| | Romains juillet. | 159 .. | 157 .. |
| | Saragosse id. | 189 25 | 188 25 |
| | Pampelune avril | ... .. | ... . |
| | Nord de l'Espagne oct. | 183 . | 182 50 |
| | — rev. var. oct. 71 | 120 50 | 120 50 |
| | Portugais janvier | 202 50 | 203 75 |
| Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. | | ... . | ... . |
| Gaz parisien, int. 25 fr. | | 423 75 | 423 75 |
| Transatlant., int. 25 fr. 500 f. | | ... . | 385 .. |
| Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr. | | 449 50 | 455 . |
| Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50. | | 480 .. | 477 50 |
| Foncier suisse 5 0/0 | | ... .. | ... . |

## BOURSE DE LYON — *Mercredi 30 Juillet (de 11 h. à midi 1/2).*

| RENTES ET ACTIONS | Au comptant | A TERME Pr Cours | Plus haut | Plus bas | Dr cours |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 | 56 30 | .. | ... . | ... . | ... . |
| Coupures | 56 40 | d 10 | ... . | d 50 | ... .. |
| Fortes | ... . | d 25 | ... . | d 1 | ... . |
| 5 0/0 lib. 1871 | ... . | 90 65 | ... .. | ... .. | ... .. |
| Coupures | 90 75 | d 25 | ... . | d 50 | ... . |
| 5 0/0 Emp. 1872 | 91 30 | 91 22 | 91 30 | 91 22 | 91 30 |
| Coupures | 91 30 | d 10 | 91 37 | d 25 | ... . |
| Libérées | ... | d 50 | ... .. | d 50 | ... . |
| 4 1/2 | ... .. | ... . | | | |
| Ob. Trés. 6 0/0 | 515 . | ... . | | | |
| | | d 5 | | d 10 | |
| Italien | ... .. | 66 50 | ... .. | ... . | ... .. |
| Coup. 1000 | ... | d 10 | ... . | d 50 | ... . |
| — 100-50 | 60 45 | d 25 | ... .. | d 1 | ... . |
| Ob. ville de Paris | 246 . | ... .. | | ... .. | ... .. |
| — 250 f. p. | ... .. | d 5 | | d 10 | ... .. |
| Crédit mobilier | 355 . | 354 .. | ... .. | ... . | ... .. |
| | | d 5 | ... .. | d 10 | ... .. |
| — Lyonnais | 645 .. | ... . | ... .. | ... . | ... .. |
| | | d 5 | | d 10 | ... .. |
| Banque de Paris | ... .. | ... .. | d 10 | ... .. | ... .. |
| Chem. fer Orléa. | ... .. | ... . | | | ... . |
| | | d 5 | | d 10 | ... .. |
| Paris-Lyon-Méd. | 858 .. | 8 . | ... .. | ... . | ... . |
| | | d 5 | | d 10 | ... .. |
| Société Autrich. | ... . | 749 . | 750 . | 748 | 748 . |
| | | d 5 | ... .. | d 10 | ... .. |
| — nouvelles | ... .. | ... .. | | ... .. | ... |
| | | d 5 | ... . | d 10 | ... .. |
| Lombards-Vénit | ... . | 424 .. | ... .. | ... . | 425 .. |
| | | d 5 | ... . | d 10 | ... .. |
| Mobilier Espagn. | ... .. | ... . | ... .. | ... . | ... .. |
| | | d 5 | | d 10 | ... .. |
| Canal Suez | 443 12 | 442 .. | ... . | ... . | 445 62 |
| | | d 5 | ... .. | d 10 | ... . |
| Délégations | 425 . | 245 . | ... .. | ... . | ... . |
| | | d 5 | | d 10 | |

| PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE | | | | | Reports. |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 | d 40 | d 25 | d 50 | d 1 | |
| 5 0/0 | ... .. | ... . | ... .. | ... .. | ... .. |
| — 1872 | au 15 | 91 95 | ... . | ... . | ... . |
| | au 15 | ... .. | 92 05 | ... .. | ... . |
| Italien | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| | d 5 | d 10 | d .. | ... .. | ... . |
| Obl. Trésor | ... .. | ... . | ... .. | ... .. | ... .. |
| Crédit Mobilier | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| — Lyonnais | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| Ch. fer Orléans | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| Paris-Lyon-Méd | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| Autrichien | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| Sud Lombard | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| Mobilier espag. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |
| Canal Suez | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. | ... .. |

| ACTIONS | Dr Prix | OBLIGATIONS | Dr Prix |
|---|---|---|---|
| **Gaz** | | Ville de Lyon 1854-56 | 955 .. |
| Lyon | ... .. | Ville de Lyon 1859 | ... .. |
| Guillotière | ... .. | Ville de Lyon 1865-67 | 450 .. |
| Trois villes du Midi | ... .. | Ville de Lyon 1870 | 435 .. |
| Saint-Etienne | ... .. | Ville de Lyon 1871 | 520 .. |
| Vérone | ... .. | Ville de Lyon 1872 n. lib. | 435 .. |
| Florence | ... .. | Ville de Lyon 1872. Lib. | ... .. |
| Dijon | ... .. | Département du Rhône | 517 50 |
| Bayonne | ... .. | Ville de Paris 1865 | 450 . |
| Tarare | ... .. | Ville de Paris 1869 | 284 .. |
| Limoges | ... .. | Ville de Paris 1872 lib. | ... .. |
| Clermont | ... .. | De la Loire | ... .. |
| Usines à Gaz réunies | ... .. | Rhône-et-Loire 4 0/0 | 466 50 |
| Du Puy | ... .. | Rhône-et-Loire 3 0/0 | ... .. |
| **Fonderies** | | Paris à Orléans 3 0/0 | ... .. |
| Fond. et Forg. de Terre-Noi. | | Paris-Lyon-Méd. j. janvier. | 271 .. |
| la Voulte et Bessèges | ... .. | — — j. octobre. | 268 75 |
| De l'Horme | ... .. | Paris-Lyon 5 0/0 | ... .. |
| De Pont-Evêque | ... .. | Mediterranée 3 0/0 | ... .. |
| Du Creusot | 868 75 | Midi | ... .. |
| H. F., For. et Aciéries de la | | Croix-Rousse | ... .. |
| mar. et des ch. de fer. anc | 532 50 | Dombes, Sud-Est | ... .. |
| Id. nouv. | ... .. | — Bons 160 p. | 243 75 |
| De Fourchambault | ... .. | — — lib. | 462 50 |
| H. F. de Franche-Comté | ... .. | Victor-Emmanuel, 63 | ... .. |
| Forg. de C. et Commentry | ... . | Bons Lomb., r. 1873 | ... .. |
| Aciéries et F. de Firminy | ... . | — — r. 1872-1874 | ... .. |
| H.-F. de Givors | ... . | — — r. 1876- | ... .. |
| Aciéries de Saint-Etienne | 510 . | — — r. 1877 et 1878 | ... .. |
| **Mines** | | Lombards 3 0/0 | 249 75 |
| De la Loire | 368 . | Id. nouv. | ... .. |
| De Montrambert | ... . | Chemins de fer Romains | 159 .. |
| De Saint-Etienne | 3[0 . | Saragosse | 189 50 |
| De Rive-de-Gier | 151 50 | Nord de l'Esp. priorité | 182 50 |
| Roche-la-M. et Firminy | ... . | — — revenu varia | ... . |
| **Banques** | | Portugaises | 202 .. |
| De France | ... . | Rue de Lyon 1856 | ... .. |